

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2929

17 décembre 2007

SOMMAIRE

5 à Sec - Luxembourg S.A.	140592	Fingames S.A.	140586
Aedes Trading S.A.	140571	GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l.	140589
Apax School 2 S.à r.l.	140591	GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l.	140592
Apax School 3 S.à r.l.	140584	ITT Industries Luxembourg S.à r.l.	140589
Azelis Holding S.A.	140546	Lion Residential Holdings S. à r. l.	140580
Covidien Group S.à r.l.	140585	Luximmo Elfte Beteiligungsgesellschaft AG	140590
Da Cruz Pastificio S.A.	140546	LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesell- schaft AG	140585
Deciso s.c.	140583	Managest Media S.A.	140588
DLL Investment Properties S.A.	140587	Medit'Art S.à r.l.	140584
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny F S.à r.l.	140588	Rosarito Luxembourg S.à r.l.	140584
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny PF S.à r.l.	140587	Rothschild S.A.	140586
EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny P S.à r.l.	140591	Supram S.A.	140585
EuroPRISA Opéra Acquisition S.à r.l. ...	140588	Tango S.A.	140585
EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l.	140587	United Finance Holding S.A.	140586
		Victoria Development S.A.	140591

Da Cruz Pastificio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 6, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 83.187.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la Société en date du 9 octobre 2007

Tous les Actionnaires sont présents.

Les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Les Actionnaires décident:

- de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

1) Mme Da Cruz Domingos Odette, Administrateur, demeurant à 4, rue du Travail, L-2625 Beggen. Mme Da Cruz Domingos Odette est également nommé Administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle.

2) Mme Da Fonte Aline, Administrateur, demeurant à 26, rue du Lavoir, L-4804 Rodange.

3) M. Fortes Flore Placido, Administrateur, demeurant à 4, rue du Travail, L-2625 Beggen.

4) CONCORD INTERNATIONAL MARKETING S.A.R.L., Commissaire aux comptes, ayant son siège social à 62, route de Luxembourg, L-4760 Petange.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de DA CRUZ PASTIFICIO S.A.

A. Da Fonte / O. Da Cruz Domingos / P. Fortes Flore

Administrateur / Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2007140082/1399/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.982.107,50.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

In the year two thousand and seven on the second of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AZELIS HOLDING S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), incorporated by a notarial deed drawn up on 6 December 2006, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.714 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 188, page 8984 dated 15 February 2007.

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended since its incorporation, by a notarial deed drawn up on 26 February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Régis Galiotto, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting is opened at 15.00 p.m.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

1. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

2. It appears from the attendance list, that the one million two hundred sixty-two thousand five hundred fifteen (1,262,515) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and the three hundred twenty-three thousand one hundred seventy-one (323,171) preferred shares (the «Preferred Shares»), with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25), representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

3. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

4. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

1) Presentation of the merger plan of the Company;

2) Approval of the merger plan and decision to realise the merger of the Company, according to article 259 of the law of 10th August 1915 on commercial companies (the «1915 Law») by the transfer, following its dissolution without liquidation, of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of AZELIS SA to the Company;

3) Increase of the corporate capital of the Company by an amount of three million four hundred fifty nine thousand three hundred sixteen Euros and twenty five Cents (EUR 3,459,316.25), in order to bring it from its current amount of one million nine hundred eighty two thousand hundred seven Euros and fifty Cents (EUR 1,982,107.50) to five million four hundred forty one thousand four hundred and twenty three Euros seventy-five cents (EUR 5,441,423.75) by the issue of by the issue of (i) seven hundred twenty thousand nine hundred and ninety eight (720,998) Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) each together with a share premium of four million ninety four thousand sixty nine Euros and twenty five Cents (EUR 4,094,069.25), including a specific share premium of five thousand twenty one Euros and sixty six Cents (EUR 5,021.66) (the «AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares») and (ii) two million forty six thousand four hundred and fifty five (2,046,455) Preferred Shares with a nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) together with a share premium of eleven million six hundred twenty thousand four hundred fifty five Euros and fifty five Cents (EUR 11,620,455.55), including a specific share premium of fourteen thousand two hundred forty eight Euros and seventy eight Cents (EUR 14,248.78) (the «AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares») in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of AZELIS S.A. to the Company.

4) Amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association in order to reflect the above;

5) Acknowledgement of the effective date of the merger;

6) Decision to take any action in relation to the approval and filing of the 2006 consolidated financial statement of AZELIS SA;

7) Miscellaneous.

The provisions of the 1915 Law on commercial companies regarding the mergers as amended have been fulfilled:

a) Publication on 30 April 2007 of the merger plan in the Mémorial number 745, one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan.

b) Drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the merger plan and in particular the share exchange ratio.

c) Drawing up of a report by an independent expert, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, having its registered office at 31, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, appointed pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company dated 31 January 2007, pursuant to a decision of the judge of the «tribunal d'arrondissement» and adopted in accordance with article 266 of the 1915 Law.

d) Deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company one month before the date of the general meetings of the merging companies.

A copy of the reports mentioned at point b) and c) will be annexed to the present deed.

After the meeting approved the foregoing, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders declared that it had knowledge of the merger plan consisting in the acquisition of AZELIS SA by the Company.

The merger will be implemented by the contribution of any and all assets liabilities, rights, obligations and contracts of AZELIS SA, without exception and reserves, to the Company.

The general meeting of shareholders noted that the merger plan had been executed by the Board of Directors of AZELIS SA on 13 April 2007 and had been published in the Mémorial number 745 of 30 April 2007, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the merger plan of the Company as published in the Mémorial number 745 of 30 April 2007 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves.

The general meeting of shareholders further resolved to realise the merger by the acquisition of AZELIS SA.

The general meeting of shareholders resolved to approve the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of AZELIS SA to the Company and the allotment and conditions of issue of the new shares, all in accordance with the exchange ratio as published in the Mémorial number 745 of 30 April 2007.

From an accounting and fiscal point of view, the merger will be effective as from 1 January 2007 as provided for in the merger plan.

The new shares of the Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the Company as from 1 January 2007.

The newly issued shares are in registered form and their inscription in the shareholders' register of the Company will occur on the day before mentioned.

According to article 266 of the 1915 Law, KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, acting as independent expert for the Company, appointed pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 31 January 2007 and pursuant to a decision of the judge of the «tribunal d'arrondissement», examined in its written report the merger plan and share exchange ratio being one hundred and nine (109) new shares in the Company in exchanged for ten (10) shares of AZELIS SA.

The KPMG AUDIT report stated the following:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances.»

The report is annexed to the present deed.

Third resolution

After careful consideration the general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million four hundred fifty nine thousand three hundred sixteen Euro and twenty five Cents (EUR 3,459,316.25), in order to bring it from its current amount of one million nine hundred eighty two thousand hundred seven Euros and fifty Cents (EUR 1,982,107.5) to five million four hundred forty one thousand four hundred and twenty three Euros seventy-five cents (EUR 5,441,423.75) by the issue of by the issue of (i) seven hundred twenty thousand nine hundred and ninety eight (720,998) Ordinary Shares with a nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) each together with a share premium of four million ninety four thousand sixty nine Euros and twenty five Cents (EUR 4,094,069.25), including a specific share premium of five thousand twenty one Euros and sixty six Cents (EUR 5,021.66) (the «AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares») and (ii) two million forty six thousand four hundred and fifty five (2,046,455) Preferred Shares with a nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) together with a share premium of eleven million six hundred twenty thousand four hundred fifty five Euros and fifty five Cents (EUR 11,620,455.55), including a specific share premium of fourteen thousand two hundred forty eight Euros and seventy eight Cents (EUR 14,248.78) (the «AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares») in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of AZELIS S.A. to the Company.

The general meeting of shareholders acknowledges that the capital increase will be subscribed as follows:

- Coppys Joris, residing at 77, Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgium, here represented by Flora Gibert, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seventeen thousand six hundred sixty (17,660) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of twenty-two thousand and seventy-five Euro (EUR 22,075.-) together with a share premium on Ordinary Shares of one hundred thousand one hundred fifty-six Euro and forty-two cents (EUR 100,156.42) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of one hundred twenty-two Euro and forty cents (EUR 122.40), and (ii) to fifty-five thousand one hundred nineteen (55,119) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of sixty-eight thousand eight hundred ninety-eight Euro and seventy-five cents (EUR 68,898.75) together with a share premium on Preferred Shares of three hundred twelve thousand six hundred Euro and thirty-three cents (EUR 312,600.33) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of three hundred eighty-two Euro and three cents (EUR 382.03) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Daeseleire Pieter, residing at 41, Timerdonckstraat, 2650 Edegem, Belgium, here represented by Flora Gibert, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to six thousand six hundred two (6,602) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of eight thousand two hundred fifty-two Euro and fifty cents (EUR 8,252.50) together with a share premium on Ordinary Shares of thirty-seven thousand four hundred forty-two Euro and forty cents (EUR 37,442.40) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of forty-six Euro and twenty-four cents (EUR 46.24), and (ii) to twenty thousand six hundred four (20,604) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of twenty-five thousand seven hundred fifty-five Euro (EUR 25,755.-) together with a share premium on Preferred Shares of one hundred sixteen thousand eight hundred fifty-two Euro and ninety-four cents (EUR 116,852.94) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of one hundred forty-four Euro and thirty-two cents (EUR 144.32) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- De Caritat Tanguy, here represented by Flora Gibert, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to nine hundred forty-four (944) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand one hundred and eighty Euro (EUR 1,180.-) together with a share premium on Ordinary Shares of five thousand three hundred fifty-three Euro and seventy-seven cents (EUR 5,353.77) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of seven Euro and two cents (EUR 7.02), and (ii)

to two thousand nine hundred forty-seven (2,947) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand six hundred eighty-three Euro seventy-five cents (EUR 3,683.75) together with a share premium on Preferred Shares of sixteen thousand seven hundred thirteen Euro and fifty-three cents (EUR 16,713.53) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of twenty-one Euro and ninety-two cents (EUR 21.92) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Kramer Joep, residing at 49, Mwastandstraat, 1335 MG Almeie, The Netherlands, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred twenty-six (526) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of six hundred fifty-seven Euro and fifty cents (EUR 657.50) together with a share premium on Ordinary Shares of two thousand nine hundred eighty-three Euro and fourteen cents (EUR 2,983.14) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and eighty cents (EUR 3.80), and (ii) to one thousand six hundred forty-three (1,643) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two thousand fifty-three Euro seventy-five cents (EUR 2,053.75) together with a share premium on Preferred Shares of nine thousand three hundred eighteen Euro and six cents (EUR 9,318.06) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eleven Euro and eighty-seven cents (EUR 11.87) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Marquet Frédéric, residing at 53, Rubersstraat, 2550 Montich, Belgium, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to one thousand twenty-one (1,021) Ordinary Shares, of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand two hundred seventy-six Euro and twenty-five cents (EUR 1,276.25) together with a share premium on Ordinary Shares of five thousand seven hundred ninety Euro and forty-seven cents (EUR 5,790.47) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of seven Euro and seventy-two cents (EUR 7.72), and (ii) to three thousand one hundred eighty-six (3,186) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand nine hundred eighty-two Euro fifty cents (EUR 3,982.50) together with a share premium On Preferred Shares of eighteen thousand sixty-eight Euro and ninety-nine cents (EUR 18,068.99) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of twenty-four Euro and nine cents (EUR 24.09) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Meynaerts Herman, here represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seventy-six thousand four hundred forty-six (76,446) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of ninety-five thousand five hundred fifty-seven Euro and fifty cents (EUR 95,557.50) together with a share premium on Ordinary Shares of four hundred thirty-three thousand five hundred fifty-three Euro and sixty-seven cents (EUR 433,553.67) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of five hundred twenty-eight Euro and eighty-four cents (EUR 528.84), and (ii) to two hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-six (238,596) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two hundred ninety-eight thousand two hundred forty-five Euro (EUR 298,245.-) together with a share premium on Preferred Shares of one million three hundred fifty-three thousand one hundred sixty-six Euro fifty-eight cents (EUR 1,353,166.58) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of one thousand six hundred fifty Euro and fifty-six cents (EUR 1,650.56) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Sépulchre Sophie, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three hundred twenty-two (322) Ordinary Shares, having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four hundred and two Euro and fifty cents (EUR 402.50) together with a share premium on Ordinary Shares of one thousand eight hundred twenty-six Euro and eighteen cents (EUR 1,826.18) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and fifty-seven cents (EUR 3.57), and (ii) to one thousand seven (1,007) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand two hundred fifty-eight Euro seventy-five cents (EUR 1,258.75) together with a share premium on Preferred Shares of five thousand seven hundred eleven Euro and seven cents (EUR 5,711.07) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eleven Euro and fifteen cents (EUR 11.15) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Babiak Stefan, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven hundred eighty (780) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of nine hundred seventy-five Euro (EUR 975.-) together with a share premium on Ordinary Shares of four thousand four hundred twenty-three Euro and sixty-seven cents (EUR 4,423.67) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of six Euro and twenty-two cents (EUR 6.22) as payment of the specific share premium, and (ii) to two thousand four hundred thirty-five (2,435) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand forty-three Euro seventy-five cents (EUR 3,043.75) together with a share premium on Preferred Shares of thirteen thousand eight hundred nine Euro and seventy-nine cents (EUR 13,809.79) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of nineteen Euro and forty-three cents (EUR 19.43) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Meinel Gerhard, residing at Florianstrasse, 53844 Troisdorf, Germany, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven thousand nine hundred fifty-one (7,951) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of nine

thousand nine hundred thirty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 9,938.75) together with a share premium on Ordinary Shares of forty-five thousand ninety-three Euro and eight cents (EUR 45,093.08) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of fifty-five Euro and fifty-five cents (EUR 55.55), and (ii) to twenty-four thousand eight hundred fourteen (24,814) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of thirty-one thousand seventeen Euro fifty cents (EUR 31,017.50) together with a share premium on Preferred Shares of one hundred forty thousand seven hundred twenty-nine Euro and forty-two cents (EUR 140,729.42) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of one hundred seventy-three Euro and thirty-eight cents (EUR 173.38) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Schaperdot Wolfgang, residing at 16 Hooge-weg, 4761 Issum, Germany, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven thousand nine hundred fifty-one (7,951) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of nine thousand nine hundred thirty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 9,938.75) together with a share premium on Ordinary Shares of forty-five thousand ninety-three Euro and eight cents (EUR 45,093.08) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of fifty-five Euro and fifty-five cents (EUR 55.55), and (ii) to twenty-four thousand eight hundred fourteen (24,814) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of thirty-one thousand seventeen Euro fifty cents (EUR 31,017.50) together with a share premium on Preferred Shares of one hundred forty thousand seven hundred twenty-nine Euro and forty-two cents (EUR 140,729.42) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of one hundred seventy-three Euro and thirty-eight cents (EUR 173.38) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Johnson Andrew, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to six hundred twenty-nine (629) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of seven hundred eighty-six Euro and twenty-five cents (EUR 786.25) together with a share premium On Ordinary Shares of three thousand five hundred sixty-seven Euro and twenty-nine cents (EUR 3,567.29) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of four Euro and sixty-eight cents (EUR 4.68), and (ii) to one thousand nine hundred sixty-five (1,965) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two thousand four hundred fifty-six Euro twenty-five cents (EUR 2,456.25) together with a share premium on Preferred Shares of eleven thousand one hundred forty-four Euro and twenty-five cents (EUR 11,144.25) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of fourteen Euro and sixty-one cents (EUR 14.61) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Kristensen Steffen, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to one thousand four hundred eighty-nine (1,489) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand eight hundred sixty-one Euro and twenty-five cents (EUR 1,861.25) together with a share premium on Ordinary Shares of eight thousand four hundred forty-four Euro and seventy-seven cents (EUR 8,444.67) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of eleven Euro and forty-five cents (EUR 11.45), and (ii) to four thousand six hundred forty-seven (4,647) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of five thousand eight hundred eight Euro seventy-five cents (EUR 5,808.75) together with a share premium on Preferred Shares of twenty-six thousand three hundred fifty-four Euro and eighty-six cents (EUR 26,354.86) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of thirty-five Euro and seventy-five cents (EUR 35.75) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Nygaard Per, here represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three hundred forty-nine (349) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four hundred thirty-six Euro and twenty-five cents (EUR 436.25) together with a share premium on Ordinary Shares of one thousand nine hundred seventy-nine Euro and thirty-one cents (EUR 1,979.31) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and seventy-five cents (EUR 3.75), and (ii) to one thousand eighty-nine (1,089) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand three hundred sixty-one Euro twenty-five cents (EUR 1,361.25) together with a share premium on Preferred Shares of six thousand one hundred seventy-six Euro and twelve cents (EUR 6,176.12) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eleven Euro and seventy-one cents (EUR 11.71) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Shroeder Jens, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three thousand six hundred forty-two (3,642) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four thousand five hundred fifty-two Euro and fifty cents (EUR 4,552.50) together with a share premium on Ordinary Shares of twenty thousand six hundred fifty-five Euro and fourteen cents (EUR 20,655.14) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of twenty-five Euro and sixty-four cents (EUR 25.64), and (ii) to eleven thousand three hundred sixty-seven (11,367) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of whereof fourteen thousand two hundred eight Euro seventy-five cents (EUR 14,208.75) together with a share premium on Preferred Shares of sixty-four thousand four hundred sixty-six Euro and forty-eight cents (EUR 64,466.48) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eighty Euro and three cents (EUR 80.03) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Barios Antonio, here represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to nine hundred ten (910) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand one hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 1,137.50) together with a share premium on Ordinary Shares of five thousand one hundred sixty Euro and ninety-five cents (EUR 5,160.95) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of seven Euro and twenty-nine cents (EUR 7.29) as payment of the specific share premium, and (ii) to two thousand eight hundred thirty-nine (2,839) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand five hundred forty-eight Euro seventy-five cents (EUR 3,548.75) together with a share premium on Preferred Shares of sixteen thousand one hundred one Euro and two cents (EUR 16,101.02) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of twenty-two Euro and seventy-four cents (EUR 22.74) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- CORPORATION RICORVI, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to four thousand two hundred seven (4,207) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of five thousand two hundred fifty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 5,258.75) together with a share premium on Ordinary Shares of twenty-three thousand eight hundred fifty-nine Euro and forty-six cents (EUR 23,859.46) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of thirty-one Euro and eighty-one cents (EUR 31.81) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Sidonie Dubrulle Guillaume Arnaud and Pascal Arnaud on behalf of the estate of Arnaud Michel, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to forty-six thousand four hundred twelve (46,412) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of fifty-eight thousand fifteen Euro (EUR 58,015.-) together with a share premium on Ordinary Shares of two hundred sixty-three thousand two hundred nineteen Euro and seventy cents (EUR 263,219.70) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three hundred twenty-one Euro and seventy-four cents (EUR 321.74) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Cochet Xavier, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to nine hundred fifty-five (955) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand one hundred ninety-three Euro and seventy-five cents (EUR 1,193.75) together with a share premium on Ordinary Shares of five thousand four hundred sixteen Euro and sixteen cents (EUR 5,416.16) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of eight Euro and eleven cents (EUR 8.11), and (ii) to two thousand nine hundred seventy-nine (2,979) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand seven hundred twenty-three Euro seventy-five cents (EUR 3,723.75) together with a share premium on Preferred Shares of sixteen thousand eight hundred ninety-five Euro and two cents (EUR 16,895.02) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of twenty-eight cents (EUR 25.28) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Del Rio Mark, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven hundred one (701) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of eight hundred seventy-six Euro and twenty-five cents (EUR 876.25) together with a share premium on Ordinary Shares of three thousand nine hundred seventy-five Euro and sixty-three cents (EUR 3,975.63) together with a share premium on Ordinary Shares of five Euro and sixty-eight cents (EUR 5.68), and (ii) to two thousand one hundred eighty-seven (2,187) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two thousand seven hundred thirty-three Euro seventy-five cents (EUR 2,733.75) together with a share premium on Preferred Shares of twelve thousand four hundred three Euro and twenty-nine cents (EUR 12,403.29) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares seventy-two cents (EUR 17.72) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Dumusois Michel, here represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three hundred forty-nine (349) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four hundred thirty-six Euro and twenty-five cents (EUR 436.25) together with a share premium on Ordinary Shares of one thousand nine hundred seventy-nine Euro and thirty-one cents (EUR 1,979.31) and an AZELIS Specific Share Premium on Ordinary Shares of three Euro and seventy-five cents (EUR 3.75), and (ii) to one thousand eighty-nine (1,089) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand three hundred sixty-one Euro twenty-five cents (EUR 1,361.25) together with a share premium on Preferred Shares of six thousand one hundred seventy-six Euro and twelve cents (EUR 6,176.12) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eleven Euro and seventy-one Cents (EUR 11.71) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Gradys Serge, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven hundred one (701) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of eight hundred seventy-six Euro and twenty-five cents (EUR 876.25) together with a share premium on Ordinary Shares of three thousand nine hundred seventy-five Euro and sixty-three cents (EUR 3,975.63) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of five Euro and sixty-eight cents (EUR 5.68), and (ii) to two thousand one hundred eighty-seven (2,187) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two thousand seven hundred thirty-three Euro seventy-five cents (EUR 2,733.75) together with a share premium on Preferred Shares of twelve thousand four hundred three Euro and twenty-

nine cents (EUR 12,403.29) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of seventeen Euro and seventy-two cents (EUR 17.72) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Liquier Frédéric, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to two thousand nine hundred thirty-six (2,936) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand six hundred seventy Euro and twenty-five cents (EUR 3,670.-) together with a share premium on Ordinary Shares of one thousand six hundred fifty-one Euro and fifteen cents (EUR 16,651.15) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of twenty-seven cents (EUR 20.27), and (ii) to nine thousand one hundred sixty-three (9,163) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of eleven thousand four hundred fifty-three Euro seventy-five cents (EUR 11,453.75) together with a share premium on Preferred Shares of fifty-one thousand nine hundred sixty-six Euro and seventy-eight cents (EUR 51,966.78) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of sixty-three Euro and twenty-five cents (EUR 63.25) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Passerini Jean Christophe, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred twenty-six (526) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of six hundred fifty-seven Euro and fifty cents (EUR 657.50) together with a share premium on Ordinary Shares of two thousand nine hundred eighty-three Euro and fourteen cents (EUR 2,983.14) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and eighty cents (EUR 3.80), and (ii) to one thousand six hundred forty-three (1,643) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two thousand fifty-three Euro seventy-five cents (EUR 2,053.75) as payment of the par value of the Preferred Shares, nine thousand three hundred eighteen Euro and six cents (EUR 9,318.06) as payment of the share premium and eleven Euro and eighty-seven cents (EUR 11.87) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Perruchot Denis, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven hundred one (701) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of eight hundred seventy-six Euro and twenty-five cents (EUR 876.25) together with a share premium on Ordinary Shares of three thousand nine hundred seventy-five Euro and sixty-three cents (EUR 3,975.63) and an AZELIS Specific Share Premium on Ordinary Shares of five Euro and sixty-eight cents (EUR 5.68) and (ii) to two thousand one hundred eighty-seven (2,187) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two thousand seven hundred thirty-three Euro seventy-five cents (EUR 2,733.75) together with a share premium on Preferred Shares of twelve thousand four hundred three Euro and twenty-nine cents (EUR 12,403.29) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of seventeen Euro and seventy-two cents (EUR 17.72) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Sponton Xavier, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three hundred forty-nine (349) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four hundred thirty-six Euro and twenty-five cents (EUR 436.25) together with a share premium on Ordinary Shares of one thousand nine hundred seventy-nine Euro and thirty-one cents (EUR 1,979.31) and an AZELIS Specific Share Premium on Ordinary Shares of three Euro and seventy-five cents (EUR 3.75), and (ii) to one thousand eighty-nine (1,089) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand three hundred sixty-one Euro twenty-five cents (EUR 1,361.25) together with a share premium on Preferred Shares of six thousand one hundred seventy-six Euro and twelve cents (EUR 6,176.12) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eleven Euro and seventy-one cents (EUR 11.71) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Bonizzoni Francesco, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to twenty-nine thousand five hundred fifty-seven (29,557) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of thirty-six thousand nine hundred forty-six Euro and twenty-five cents (EUR 36,946.25) together with a share premium on Ordinary Shares of one hundred sixty-seven thousand six hundred twenty-eight Euro and seventy-three cents (EUR 167,628.73) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of two hundred four Euro and eighty-six cents (EUR 204.86), and (ii) to ninety-two thousand two hundred fifty (92,250) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one hundred fifteen thousand three hundred twelve Euro fifty cents (EUR 115,312.50) together with a share premium on Preferred Shares of five hundred twenty-three thousand one hundred eighty-four Euro and three cents (EUR 523,184.03) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of six hundred thirty-nine Euro and thirty-seven cents (EUR 639.37) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Bonizzoni Giovanni, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to thirty-eight thousand five hundred twenty-six (38,526) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of forty-eight thousand one hundred fifty-seven Euro and fifty cents (EUR 48,157.50) together with a share premium on Ordinary Shares of two hundred eighteen thousand four hundred ninety-five Euro and twenty-six cents (EUR 218,495.26) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of two hundred sixty-six Euro and fifty-nine cents (EUR 266.59), and (ii) to one hundred twenty thousand two hundred forty-three (120,243) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one hundred fifty thousand three hundred three Euro seventy-five cents (EUR 150,303.75)

together with a share premium on Preferred Shares of six hundred eighty-one thousand nine hundred forty-two Euro and seventy-four cents (EUR 681,942.74) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares eight hundred thirty-two Euro and seven cents (EUR 832.07) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Bonizzoni Lodovica, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two thousand seven hundred twenty-five (2,725) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand four hundred six Euro and twenty-five cents (EUR 3,406.25) together with a share premium on Ordinary Shares of fifteen thousand four hundred fifty-four Euro and forty-nine cents (EUR 15,454.49) and an AZELIS Specific Share Premium on Ordinary Shares of eighteen Euro and eighty-one cents (EUR 18.81) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Bonizzoni Maddalena, here represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two thousand seven hundred twenty-five (2,725) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand four hundred six Euro and twenty-five cents (EUR 3,406.25) together with a share premium on Ordinary Shares of fifteen thousand four hundred fifty-four Euro and forty-nine cents (EUR 15,454.49) and an AZELIS Specific Share Premium on Ordinary Shares of eighteen Euro and eighty-one cents (EUR 18.81) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Bonizzoni Maria, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two thousand seven hundred twenty-five (2,725) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand four hundred six Euro and twenty-five cents (EUR 3,406.25) together with a share premium on Ordinary Shares of fifteen thousand four hundred fifty-four Euro and forty-nine cents (EUR 15,454.49) and an AZELIS Specific Share Premium on Ordinary Shares of eighteen Euro and eighty-one cents (EUR 18.81) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Bonizzoni Marta, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three thousand seven hundred ninety-three (3,793) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four thousand seven hundred forty-one Euro and twenty-five cents (EUR 4,741.25) together with a share premium on Ordinary Shares of twenty-one thousand five hundred eleven Euro and fifty-one cents (EUR 21,511.51) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of fifty-seven cents (EUR 27.57) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Bonizzoni Monica, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to two thousand seven hundred twenty-five (2,725) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand four hundred six Euro and twenty-five cents (EUR 3,406.25) together with a share premium on Ordinary Shares of fifteen thousand four hundred fifty-four Euro and forty-nine cents (EUR 15,454.49) and an AZELIS Specific Share Premium on Ordinary Shares of eighteen Euro and eighty-one cents (EUR 18.81) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Clerici Sandro, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to ten thousand six hundred forty (10,640) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of thirteen thousand three hundred Euro (EUR 13,300.-) together with a share premium on Ordinary Shares of sixty thousand three hundred forty-three Euro and thirty-nine cents (EUR 60,343.39) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of seventy-four Euro and sixty-two cents (EUR 74.62), and (ii) to thirty-three thousand two hundred ten (33,210) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of forty-one thousand five hundred twelve Euro fifty cents (EUR 41,512.50) together with a share premium on Preferred Shares of of one hundred eighty-eight thousand three hundred forty-six Euro and twenty-five cents (EUR 188,346.25) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of two hundred thirty-two Euro and ninety (EUR 232.90) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Colicchia Stefano, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven hundred one (701) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of eight hundred seventy-six Euro and twenty-five cents (EUR 876.25) together with a share premium on Ordinary Shares of three thousand nine hundred seventy-five Euro and sixty-three cents (EUR 3,975.63) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of sixty-eight cents (EUR 5.68) as payment of the specific share premium, and (ii) to two thousand one hundred eighty-seven (2,187) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two thousand seven hundred thirty-three Euro seventy-five cents (EUR 2,733.75) together with a share premium on Preferred Shares of twelve thousand four hundred three Euro and twenty-nine cents (EUR 12,403.29) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares seventeen Euro and seventy-two cents (EUR 17.72) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Grassman Tonio, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to two thousand four hundred fifty-two (2,452) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand sixty-five Euro (EUR 3,065.-) together with a share premium on Ordinary Shares of thirteen thousand nine hundred six Euro and twenty cents (EUR 13,906.20) as payment of the share premium and seventeen Euro and forty-three cents (EUR 17.43) as payment of the specific share

premium, and (ii) to seven thousand six hundred fifty-two (7,652) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of nine thousand five hundred sixty-five Euro (EUR 9,565.-) together with a share premium on Preferred Shares of forty-three thousand three hundred ninety-seven Euro and thirty-four cents (EUR 43,397.34) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of fifty-four Euro and thirty-nine cents (EUR 54.39) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Ostelli Gianni, residing at 34 Via G. Pascoli, 20090 Vimodrone, Italy, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three thousand eight hundred fifty-four (3,854) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four thousand eight hundred seventeen Euro and fifty cents (EUR 4,817.50) together with a share premium on Ordinary Shares of twenty-one thousand eight hundred fifty-seven Euro and forty-seven cents (EUR 21,857.47) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares twenty-seven Euro and eleven cents (EUR 27.11), and (ii) to twelve thousand twenty-seven (12,027) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of fifteen thousand thirty-three Euro seventy-five cents (EUR 15,033.75) together with a share premium on Preferred Shares of sixty-eight thousand two hundred nine Euro and fifty-nine cents (EUR 68,209.59) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eighty-four Euro and fifty-nine cents (EUR 84.59) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Pensotti Massimo, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven thousand four (7,004) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of eight thousand seven hundred fifty-five Euro (EUR 8,755.-) together with a share premium on Ordinary Shares of thirty-nine thousand seven hundred twenty-two Euro and twenty-nine cents (EUR 39,722.29) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares forty-eight Euro and sixty-eight cents (EUR 48.68), and (ii) to twenty-one thousand eight hundred fifty-nine (21,859) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of twenty-seven thousand three hundred twenty-three Euro seventy-five cents (EUR 27,323.75) together with a share premium on Preferred Shares of one hundred twenty-three thousand nine hundred seventy Euro and fifty-one cents (EUR 123,970.51) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of one hundred fifty-one Euro and ninety-three cents (EUR 151.93) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Pignataro Lino, here represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three hundred forty-nine (349) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four hundred thirty-six Euro and twenty-five cents (EUR 436.25) together with a share premium on Ordinary Shares of one thousand nine hundred seventy-nine Euro and thirty-one cents (EUR 1,979.31) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and seventy-five cents (EUR 3.75) as payment of the specific share premium, and (ii) to one thousand eighty-nine (1,089) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand three hundred sixty-one Euro twenty-five cents (EUR 1,361.25) together with a share premium on Preferred Shares of six thousand one hundred seventy-six Euro and twelve cents (EUR 6,176.12) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eleven Euro and seventy-one cents (EUR 11.71) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Sala Flavio, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to one thousand five hundred seventy-six (1,576) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand nine hundred seventy Euro (EUR 1,970.-) together with a share premium on Ordinary Shares of eight thousand nine hundred thirty-eight Euro and eight cents (EUR 8,938.08) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of eleven Euro and fifty-five cents (EUR 11.55) as payment of the specific share premium, and (ii) to four thousand nine hundred twenty (4,920) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of six thousand one hundred fifty Euro (EUR 6,150.-) together with a share premium on Preferred Shares of twenty-seven thousand nine hundred three Euro and fifteen cents (EUR 27,903.15) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares six cents (EUR 36.06) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Verga Carlo, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to twenty-eight thousand eighteen (28,018) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of thirty-five thousand twenty-two Euro and fifty cents (EUR 35,022.50) together with a share premium on Ordinary Shares of one hundred fifty-eight thousand nine hundred Euro and forty-nine cents (EUR 158,900.49) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of one hundred ninety-four Euro and fifty-seven cents (EUR 194.57) as payment of the specific share premium, and (ii) to eighty-seven thousand four hundred forty-five (87,445) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one hundred nine thousand three hundred six Euro and twenty-five cents (EUR 109,306.25) together with a share premium on Preferred Shares of four hundred ninety-five thousand nine hundred thirty-three Euro and nine cents (EUR 495,933.09) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of six hundred seven Euro and twenty-five cents (EUR 607.25) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Wenzel Hans Udo, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to one hundred sixty-seven thousand seven hundred eighty-three (167,783) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two hundred nine thousand seven

hundred twenty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 209,728.75) together with a share premium on Ordinary Shares of nine hundred fifty-one thousand five hundred fifty-nine Euro and seventy-four cents (EUR 951,559.74) and an AZELIS Specific Share Premium on Ordinary Shares of one thousand one hundred fifty-eight Euro and seventy-eight cents (EUR 1,158.78), and (ii) to five hundred twenty-three thousand six hundred sixty-nine (523,669) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of six hundred fifty-four thousand five hundred eighty-six Euro and twenty-five cents (EUR 654,586.25) together with a share premium on Ordinary Shares of two million nine hundred sixty-nine thousand nine hundred twenty-one Euro and fifty cents (EUR 2,969,921.50) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of three thousand six hundred sixteen Euro and sixty-eight cents (EUR 3,616.68) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Patryas Marek, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to one thousand six hundred six (1,106) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand three hundred eighty-two Euro and fifty cents (EUR 1,382.50) together with a share premium on Ordinary Shares of six thousand two hundred seventy-two Euro and fifty-four cents (EUR 6,272.54) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of seven Euro and ninety-seven cents (EUR 7.97), and (ii) to three thousand four hundred fifty (3,450) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four thousand three hundred twelve Euro and fifty cents (EUR 4,312.50) together with a share premium on Preferred Shares of nineteen thousand five hundred sixty-six Euro and twenty-three cents (EUR 19,566.23) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of twenty-four Euro and eighty-six cents (EUR 24.86) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Sieminski Marek, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to one thousand two hundred ninety-eight (1,298) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand six hundred twenty-two Euro and fifty cents (EUR 1,622.50) together with a share premium on Ordinary Shares of seven thousand three hundred sixty-one Euro and forty-four cents (EUR 7,361.44) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of forty-seven cents (EUR 10.47) as payment of the specific share premium, and (ii) to four thousand fifty-three (4,053) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of five thousand sixty-six Euro and twenty-five cents (EUR 5,066.25) together with a share premium on Preferred Shares of twenty-two thousand nine hundred eighty-six Euro and seven cents (EUR 22,986.07) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of thirty-two Euro and seventy cents (EUR 32.70) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Glombova Gabriela, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven hundred eighty (780) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of nine hundred seventy-five Euro (EUR 975.-) together with a share premium on Ordinary Shares of four thousand four hundred twenty-three Euro and sixty-seven cents (EUR 4,423.67) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of six Euro and twenty-two cents (EUR 6.22), and (ii) to two thousand four hundred thirty-five (2,435) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand forty-three Euro seventy-five cents (EUR 3,043.75) together with a share premium on Preferred Shares of thirteen thousand eight hundred nine Euro and seventy-nine cents (EUR 13,809.79) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of nineteen Euro and forty-three cents (EUR 19.43) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Carter Ruth L., here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred twenty-six (526) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of six hundred fifty-seven Euro and fifty cents (EUR 657.50) together with a share premium on Ordinary Shares of two thousand nine hundred eighty-three Euro and fourteen cents (EUR 2,983.14) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and eighty cents (EUR 3.80), and (ii) to one thousand six hundred forty-three (1,643) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two thousand fifty-three Euro seventy-five cents (EUR 2,053.75) together with a share premium on Preferred Shares of nine thousand three hundred eighteen Euro and six cents (EUR 9,318.06) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eleven Euro and eighty-seven cents (EUR 11.87) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Dewison Susan, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three hundred eighty-six (386) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four hundred eighty-two Euro and fifty cents (EUR 482.50) together with a share premium on Ordinary Shares of two thousand one hundred eighty-nine Euro and fifteen cents (EUR 2,189.15) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and thirty-four cents (EUR 3.34), and (ii) to one thousand two hundred five (1,205) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand five hundred six Euro twenty-five cents (EUR 1,506.25) together with a share premium on Preferred Shares of six thousand eight hundred thirty-four Euro (EUR 6,834.-) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of ten Euro and forty-two cents (EUR 10.42) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Fagan Paddy R.F, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three thousand one hundred fifty-three (3,153) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of three thousand nine hundred forty-one Euro and twenty-five cents (EUR 3,941.25) together with a share premium on Ordinary Shares of seventeen thousand eight hundred eighty-one Euro and eighty three cents (EUR 17,881.83) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of twenty-three Euro and eleven cents (EUR 23.11) as payment of the specific share premium, and (ii) to nine thousand eight hundred thirty-nine (9,839) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of twelve thousand two hundred ninety-eight Euro seventy-five cents (EUR 12,298.75) together with a share premium on Preferred Shares of fifty-five thousand eight hundred Euro and sixty-three cents (EUR 55,800.63) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of seventy-two Euro and eleven cents (EUR 72.11) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Fields Peter R., here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to one hundred seventeen thousand one hundred forty-one (117,141) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one hundred forty-six thousand four hundred twenty-six Euro and twenty-five cents (EUR 146,426.25) together with a share premium on Ordinary Shares of six hundred sixty-four thousand three hundred fifty Euro and fourteen cents (EUR 664,350.14) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of eight hundred eight Euro and seventy-two cents (EUR 808.72), and (ii) to three hundred sixty-five thousand six hundred nine (365,609) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four hundred fifty-seven thousand eleven Euro twenty-five cents (EUR 457,011.25) together with a share premium on Preferred Shares of two million seventy-three thousand five hundred four Euro and fifty cents (EUR 2,073,504.50) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of two thousand five hundred twenty-four Euro and eleven Cents (EUR 2,524.11) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Hugues Dermott P., here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three thousand three hundred twenty-seven (3,327) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four thousand one hundred fifty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 4,158.75) together with a share premium on Ordinary Shares of eighteen thousand eight hundred sixty-eight Euro and sixty-five cents (EUR 18,868.65) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of twenty-three Euro and thirty cents (EUR 23.30), and (ii) to ten thousand three hundred eighty-five (10,385) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of twelve thousand nine hundred eighty-one Euro twenty-five cents (EUR 12,981.25) together with a share premium on Preferred Shares of fifty-eight thousand eight hundred ninety-seven Euro and nineteen cents (EUR 58,897.19) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of seventy-two Euro and seventy-three cents (EUR 72.73) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Hunter Andrew, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to four hundred twenty-one (421) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four five hundred twenty-six Euro and twenty-five cents (EUR 526.25) together with a share premium on Ordinary Shares of two thousand three hundred eighty-seven Euro and sixty-five cents (EUR 2,387.65) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and seven cents (EUR 3.07) as payment of the specific share premium, and (ii) to one thousand three hundred twelve (1,312) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand six hundred forty Euro (EUR 1,640.-) together with a share premium on Preferred Shares of seven thousand four hundred forty Euro and eighty-four cents (EUR 7,440.84) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of nine Euro and fifty-eight cents (EUR 9.58) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- McCabe David, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to fifty-one thousand eighty-six (51,086) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of sixty-three thousand eight hundred fifty-seven Euro and fifty cents (EUR 63,857.50) together with a share premium on Ordinary Shares of two hundred eighty-nine thousand seven hundred twenty-seven Euro and sixty-nine cents (EUR 289,727.69) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three hundred fifty-three Euro and forty-six cents (EUR 353.46), and (ii) to one hundred fifty-nine thousand four hundred forty-seven (159,447) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one hundred ninety-nine thousand three hundred eighty Euro and seventy-five (EUR 199,308.75) together with a share premium on Preferred Shares of nine hundred four thousand two hundred eighty-three Euro and nineteen cents (EUR 904,283.19) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of one thousand one hundred three Euro and nineteen cents (EUR 1,103.19) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Przeworski Maria, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to seven hundred one (701) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of eight hundred seventy-six Euro and twenty-five cents (EUR 876.25) together with a share premium on Ordinary Shares of three thousand nine hundred seventy-five Euro and sixty-three cents (EUR 3,975.63) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of five Euro and sixty-eight cents (EUR 5.68) as

payment of the specific share premium, and (ii) to two thousand one hundred eighty-seven (2,187) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of two thousand seven hundred thirty-three Euro seventy-five cents (EUR 2,733.75) together with a share premium on Preferred Shares of twelve thousand four hundred three Euro and twenty-nine cents (EUR 12,403.29) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of seventeen Euro and seventy-two cents (EUR 17.72) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Reay Pam, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three hundred forty-nine (349) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four hundred thirty-six Euro and twenty-five cents (EUR 436.25) together with a share premium on Ordinary Shares of one thousand nine hundred seventy-nine Euro and thirty-one cents (EUR 1,979.31) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and seventy-five cents (EUR 3.75) as payment of the specific share premium, and (ii) to one thousand eighty-nine (1,089) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand three hundred sixty-one Euro twenty-five cents (EUR 1,361.25) together with a share premium on Preferred Shares of six thousand one hundred seventy-six Euro and twelve cents (EUR 6,176.12) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eleven Euro and seventy-one cents (EUR 11.71) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Reeve Alan, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three thousand five hundred two (3,502) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four thousand three hundred seventy-seven Euro and fifty cents (EUR 4,377.50) together with a share premium on Ordinary Shares of nineteen thousand eight hundred sixty-one Euro and fourteen cents (EUR 19,861.14) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of twenty-five Euro and eighteen cents (EUR 25.18), and (ii) to ten thousand nine hundred twenty-nine (10,929) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of thirteen thousand six hundred sixty-one Euro twenty-five cents (EUR 13,661.25) together with a share premium on Preferred Shares of sixty-one thousand nine hundred eighty-two Euro and forty-two cents (EUR 61,982.42) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of fifty-eight cents (EUR 78.58) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Spruce Jane, here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to one thousand four hundred seventy (1,470) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand eight hundred thirty-seven Euro and fifty cents (EUR 1,837.50) together with a share premium on Ordinary Shares of eight thousand three hundred thirty-six Euro and ninety-two cents (EUR 8,336.92) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of ten Euro and eighty-two cents (EUR 10.82), and (ii) to four thousand five hundred ninety (4,590) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of five thousand seven hundred thirty-seven Euro fifty cents (EUR 5,737.50) together with a share premium on Preferred Shares of twenty-six thousand thirty-one Euro and sixty cents (EUR 26,031.60) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of thirty-three Euro and seventy-eight cents (EUR 33.78) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Traynor Joan T., here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to forty-three thousand eight hundred ninety-five (43,895) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of fifty-four thousand eight hundred sixty-eight Euro and seventy-five cents (EUR 54,868.75) together with a share premium on Ordinary Shares of two hundred forty-eight thousand nine hundred forty-four Euro and eighty-six cents (EUR 248,944.86) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three hundred three Euro and sixty-five cents (EUR 303.65), and (ii) to one hundred thirty-seven thousand one (137,001) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one hundred seventy-one thousand two hundred fifty-one Euro twenty-five cents (EUR 171,251.25) together with a share premium on Preferred Shares of seven hundred seventy-six thousand nine hundred eighty-three Euro and fifty-eight cents (EUR 776,983.58) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of nine hundred forty-seven Euro and seventy-four cents (EUR 947.74) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Turner Philip, residing at 43 Oxford Road, Wokingham, RG41 2YE, Berkshire, United Kingdom, here represented by Flora Gibert, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to three hundred forty-nine (349) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of four hundred thirty-six Euro and twenty-five cents (EUR 436.25) together with a share premium on Ordinary Shares of one thousand nine hundred seventy-nine Euro and thirty-one cents (EUR 1,979.31) and an AZELIS Specific Share Premium On Ordinary Shares of three Euro and seventy-five cents (EUR 3.75) as payment of the specific share premium, and (ii) to one thousand eighty-nine (1,089) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand three hundred sixty-one Euro twenty-five cents (EUR 1,361.25) together with a share premium on Preferred Shares of six thousand one hundred seventy-six Euro and twelve cents (EUR 6,176.12) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of eleven Euro and seventy-one cents (EUR 11.71) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

- Yould David R., here represented by Flora Gibert, prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to one thousand two hundred ninety-six (1,296) Ordinary Shares having a nominal value of one Euro

twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of one thousand six hundred twenty Euro (EUR 1,620.-) together with a share premium on Ordinary Shares of seven thousand three hundred fifty Euro and ten cents (EUR 7,350.10) as payment of the share premium and eight Euro and ninety-five cents (EUR 8.95), and (ii) to four thousand forty-five (4,045) Preferred Shares having a nominal value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each for a subscription price of five thousand fifty-six Euro twenty-five cents (EUR 5,056.25) together with a share premium on Preferred Shares of twenty-two thousand nine hundred forty Euro and seventy cents (EUR 22,940.70) and an AZELIS Specific Share Premium On Preferred Shares of twenty-seven Euro and ninety-two cents (EUR 27.92) as a consequence of the merger between the Company and AZELIS S.A.

The Company declares moreover that this contribution in kind of all assets and liabilities by way of merger between two Luxembourg companies qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 as amended.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders unanimously resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation which reads as follows:

«The subscribed capital is set at five million four hundred forty one thousand four hundred and twenty three Euro seventy-five cents (EUR 5,441,423.75), divided into one million nine hundred eighty-three thousand five hundred thirteen (1,983,513) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each and two million three hundred sixty-nine thousand six hundred twenty-six (2,369,626) preferred shares (the «Preferred Shares»), with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, fully paid up (100%).»

Fifth resolution

The general meeting of shareholders noted that the merger is effective, from an accounting and fiscal point of view, as from 1 January 2007 without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved that, further to the merger with AZELIS SA, the Company shall take any necessary action in relation to the approval and filing of the 2006 consolidated financial statement of AZELIS SA.

Statements

The undersigned notary stated, the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Company and AZELIS S.A., and the merger plan.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately ten thousand Euro.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AZELIS HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par acte notarié en date du 6 décembre 2006, ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.122.714 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 188, page 8984 en date du 15 février 2007.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis sa création, par un acte notarié en date du 26 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert employée privée demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires, présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration ne varient, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

2. Il ressort de la liste de présence que les un million deux cent soixante-deux mille cinq cent quinze (1.262.515) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et en trois cent vingt-trois mille cent soixante et onze (323.171) actions préférentielles (les«Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

3. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Présentation du plan de fusion de la Société;

2) Approbation du plan de fusion et décision de réaliser la fusion de la Société, conformément à l'article 259 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») par le transfert, suite à sa dissolution sans liquidation de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de AZELIS S.A à la Société.

3) Augmentation du capital social de la Société pour un montant de trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 3.459.316,25), afin de le porter de son montant actuel de un million neuf cent quatre-vingt-deux mille cent sept Euro et cinquante centimes (EUR 1.982.107,50) à cinq millions quatre cent quarante-un mille quatre cent vingt-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 5.441.423,75) par l'émission de (i) sept cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (720.998) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de quatre millions quatre-vingt-quatorze mille soixante-neuf Euros et vingt-cinq centimes (EUR 4.094.069,25) comprenant une prime d'émission spécifique de cinq mille vingt et un Euros et soixante-six centimes (EUR 5.021,66) (la «Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires») et (ii) deux millions quarante-six mille quatre cent cinquante-cinq (2.046.455) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de onze millions six cent vingt mille quatre cent cinquante-cinq Euros and fifty five centimes (EUR 11.620.455,55) comprenant une prime d'émission spécifique de quatorze mille deux cent quarante-huit Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 14,248,78) (la «Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles») en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de AZELIS S.A. à la Société;

4) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter ce qui précède;

5) Constater la date de réalisation effective de la fusion;

6) Décision de prendre toute action en relation avec l'approbation et l'enregistrement des comptes consolidés 2006 de AZELIS S.A;

7) Divers.

Les dispositions de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales relatives aux fusions telles que modifiées ont été accomplies:

a) Publication le 30 avril 2007 du plan de fusion dans le Mémorial numéro 745, soit un mois avant la date des assemblées générales convoquées afin de décider sur le plan de fusion.

b) Elaboration d'un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnâtes expliquant le plan de fusion est en particulier le ratio d'échange des actions.

c) Elaboration d'un rapport par un expert indépendant, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nommé conformément à une résolution du Conseil d'administration de la Société datée du 31 janvier 2007, conformément à une décision du juge du tribunal d'arrondissement et adoptée conformément à l'article 266 de la Loi de 1915.

d) Dépôt des documents requis par l'article 267 la Loi de 1915 au siège social de la Société un mois avant la date des assemblées générales des sociétés fusionnâtes.

Une copie des rapports mentionnés au point b) et c) sera annexé au présent acte.

Après acceptation de ce qui précède, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a déclaré qu'elle avait pris connaissance du plan de fusion de la Société consistant en l'acquisition de AZELIS SA.

La fusion sera réalisée par l'apport de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société Absorbée, sans exceptions, ni réserves à la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que le plan de fusion a été exécuté par le Conseil d'administration de AZELIS SA le 13 avril 2007 et a été publié au Mémorial numéro 745 en date du 30 avril 2007, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver le plan de fusion de la Société, tel que publié au Mémorial numéro 745 en date du 30 avril 2007 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserves.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé, en outre, de réaliser la fusion par l'acquisition de AZELIS SA.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver l'attribution de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de AZELIS SA à la Société et la répartition et conditions d'émission des nouvelles actions, conformément au ratio d'échange tel que publié au Mémorial numéro 745 en date du 30 avril 2007.

D'un point de vue comptable et fiscal, la fusion prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2007, telle que prévu dans le plan de fusion.

Les nouvelles actions de la Société donneront droit de participer à toute distribution de bénéfices de la Société à partir de janvier 2007.

Les nouvelles actions émises sont nominatives et leurs inscriptions dans le registre des actionnaires de la Société se réaliseront à la date ci-avant.

Conformément à l'article 266 de la Loi de 1915, KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, agissant en sa qualité d'expert indépendant pour le compte de la Société, nommé suite à une résolution du conseil d'administration de la Société datée du 31 janvier 2007 et suite à une décision du juge du tribunal d'arrondissement, a examiné dans son rapport écrit son plan de fusion et le ratio d'échange des actions étant de cent neuf (109) nouvelles actions de la Société en échange de dix (10) actions de AZELIS SA.

Le rapport de KPMG AUDIT a établi ce qui suit:

«Fondé sur notre examen, il n'y a pas d'indice conduisant à penser que:

Le ratio d'échange décrit dans le projet de fusion n'est pas pertinent et raisonnable.

La méthode d'évaluation choisie pour la détermination du ratio d'échange n'est pas appropriée dans ces circonstances.»

Le rapport est annexé au présent acte.

Troisième résolution

Après avoir revu avec une attention particulière, l'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de trois millions quatre cent cinquante-neuf mille trois cent Euros et vingt-cinq centimes (EUR 3.459.316,25), afin de le porter du montant actuel de un million neuf cent quatre-vingt-deux mille cent sept Euros et cinquantes centimes (EUR 1.982.107,50) à cinq millions quatre cent quarante-et-un mille quatre cent vingt-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 5.441.423,75) par l'émission de (i) sept cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (720.998) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de quatre millions quatre-vingt-quatorze mille soixante-neuf Euros et vingt-cinq centimes (EUR 4.094.069,25), comprenant une prime d'émission spécifique de cinq mille vingt et un Euros et soixante-six centimes (EUR 5.021,66) (la «Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires») et (ii) deux millions quarante-six mille quatre cent cinquante-cinq (2.046.455) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, plus une prime d'émission de onze millions six cent vingt mille quatre cent cinquante-cinq Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 11.620.455,55), comprenant une prime d'émission spécifique de quatorze mille deux cent quarante-huit Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 14.248,78) (la «Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles») en considération du transfert de tous avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de AZELIS S.A. à la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a reconnu que l'augmentation de capital sera souscrite comme suit:

- Coppys Joris, résidant au 77, Arthur Boelstraat, 2990 Wuustwezel, Belgique, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) dix-sept mille six cent soixante (17.660) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de vingt-deux mille soixante-quinze Euros (EUR 22.075,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de cent mille cent cinquante-six Euros et quarante-deux centimes (EUR 100.156,42) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cent vingt-deux Euros quarante centimes (EUR 122,40), et (ii) à cinquante-cinq mille cent dix-neuf (55.119) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 68.898,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de trois cent douze mille six cent Euros et trente-trois centimes (EUR 312.600,33) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de trois cent quatre-vingt-deux Euros et trois centimes (EUR 382,03) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Daeseleire Pieter, résidant au 41, Timerdonckstraat, 2650 Edegem, Belgique, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) six mille six cent deux (6.602) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription

de huit mille deux cent cinquante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 8.252,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de trente-sept mille quatre cent quarante-deux Euros et quarante centimes (EUR 37.442,40) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de quarante-six Euros et vingt-quatre centimes (EUR 46,24), et (ii) à vingt mille six cent quatre (20.604) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de vingt-cinq mille sept cent cinquante-cinq Euros (EUR 25.755,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de cent seize mille huit cent cinquante-deux Euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 116.852,94) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de cent quarante-quatre Euros et trente-deux centimes (EUR 144,32) conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- De Caritat Tanguy, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) neuf cent quarante-quatre (944) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille cent quatre-vingt Euros (EUR 1.180,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de cinq mille trois cent cinquante-trois Euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 5.353,77) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de sept Euros et deux centimes (EUR 7,02), et (ii) à deux mille neuf cent quarante-sept (2.947) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de trois mille six cent quatre-vingt-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 3.683,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de seize mille sept cent treize Euros et cinquante-trois centimes (EUR 16.713,53) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de vingt-un Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 21,92) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Kramer Joep, résidant au 49, Mwastandstraat, 1335 MG Almeie, Pay Bas, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) cinq cent vingt-six (526) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de six cent cinquante-sept Euros et cinquante centimes (EUR 657,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de deux mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros et quatorze centimes (EUR 2.983,14) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et quatre-vingt centimes (EUR 3,80), et (ii) à mille six cent quarante-trois (1.643) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de deux mille cinquante-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 2.053,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de neuf mille trois cent dix-huit Euros et six centimes (EUR 9.318,06) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 11,87) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Marquet Frédéric, résidant au 53, Rubersstraat, 2550 Montich, Belgique, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) mille vingt et une (1.021) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille deux cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 1.276,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de cinq mille sept cent quatre-vingt-dix Euros et quarante-sept centimes (EUR 5.790,47) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de sept Euros et soixante-douze centimes (EUR 7,72), et (ii) à trois mille cent quatre-vingt-six (3.186) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de trois mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros cinquante centimes (EUR 3.982,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de dix-huit mille soixante-huit Euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 18.068,99) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de vingt-quatre Euros et neuf centimes (EUR 24,09) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Meynaerts Herman, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) soixante-seize mille quatre cent quarante-six (76.446) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante-sept Euros et cinquante centimes (EUR 95.557,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de quatre cent trente-trois mille cinq cent cinquante-trois Euros et soixante-sept centimes (EUR 433.553,67) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cinq cent vingt-huit Euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 528,84), et (ii) à deux cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize (238.596) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-cinq Euros (EUR 298.245,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de un million trois cent cinquante-trois mille cent soixante-six Euros et cinquante-huit centimes (EUR 1.353.166,58) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de mille six cent cinquante Euros et cinquante-six centimes (EUR 1.650,56) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Sépulchre Sophie, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois cent vingt-deux (322) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent deux Euros et cinquante centimes (EUR 402,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de mille huit cent vingt-six Euros et dix-huit centimes (EUR 1.826,18) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et

cinquante-sept centimes (EUR 3,57), et (ii) à mille sept (1.007) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de mille deux cent cinquante-huit Euro soixante-quinze centimes (EUR 1.258,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de cinq mille sept cent onze Euro et sept centimes (EUR 5.711,07) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et quinze centimes (EUR 11,15) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Babiak Stefan, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept cent quatre-vingt (780) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 975,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de quatre mille quatre cent vingt-trois Euros et soixante-sept centimes (EUR 4.423,67) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de six Euros et vingt-deux centimes (EUR 6,22) en tant que paiement de prime d'émission spécifique, et (ii) à deux mille quatre cent trente-cinq (2.435) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de trois mille quarante-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 3.043,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de treize mille huit cent neuf Euro et soixante-dix-neuf centimes (EUR 13.809,79) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de dix-neuf Euros et quarante-trois centimes (EUR 19,43) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Meinel Gerhard, résidant au Florianstrasse, 53844 Troisdorf, Allemagne, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept mille neuf cent cinquante-un (7.951) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de neuf mille neuf cent trente-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 9.938,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de quarante-cinq mille quatre-vingt-treize Euros et huit centimes (EUR 45.093,08) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cinquante-cinq Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 55,55), et (ii) à vingt-quatre mille huit cent quatorze (24.814) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de trente-un mille dix-sept Euros cinquante centimes (EUR 31.017,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielle de cent quarante mille sept cent vingt-neuf Euros et quarante-deux centimes (EUR 140.729,42) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de cent soixante-treize Euros et trente-huit centimes (EUR 173,38) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Schaperdot Wolfgang, résidant au 16 Hooge-weg, 4761 Issum, Allemagne, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept mille neuf cent cinquante-un (7.951) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de neuf mille neuf cent trente-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 9.938,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de quarante-cinq mille quatre-vingt-treize Euros et huit centimes (EUR 45.093,08) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cinquante-cinq Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 55,55), et (ii) à vingt-quatre mille huit cent quatorze (24.814) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de trente-un mille dix-sept Euros cinquante centimes (EUR 31.017,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielle de cent quarante mille sept cent vingt-neuf Euros et quarante-deux centimes (EUR 140.729,42) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de cent soixante-treize Euros et trente-huit centimes (EUR 173,38) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Johnson Andrew, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) six cent vingt-neuf (629) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de sept cent quatre-vingt-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 786,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de trois mille cinq cent soixante-sept Euroa et vingt-neuf centimes (EUR 3.567,29) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de quatre Euros et soixante-huit centimes (EUR 4,68), et (ii) à mille neuf cent soixante-cinq (1.965) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de deux mille quatre cent cinquante-six Euros vingt-cinq centimes (EUR 2.456,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de onze mille cent quarante-quatre Euros et vingt-cinq centimes (EUR 11.144,25) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de quatorze Euros et soixante-un centimes (EUR 14,61) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Krisdixsen Steffen, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) mille quatre cent quatre-vingt-neuf (1.489) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille huit cent soixante-un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 1.861,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de huit mille quatre cent quarante-quatre Euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 8.444,67) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de onze Euros et quarante-cinq centimes (EUR 11,45), et (ii) à quatre mille six cent quarante-sept (4.647) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de cinq mille huit cent huit Euros soixante-quinze centimes (EUR 5.808,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielle de, vingt-six mille trois cent cinquante-quatre Euros et quatre-vingt-six

centimes (EUR 26.354,86) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de trente-cinq Euros et soixante-quinze centimes (EUR 35,75) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Nygaard Per, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois cent quarante-neuf (349) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 436,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros et trente-un centimes (EUR 1.979,31) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3,75), et (ii) à mille quatre-vingt-neuf (1.089) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de mille trois cent soixante-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 1.361,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de six mille cent soixante-seize Euros et douze centimes (EUR 6.176,12) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et soixante-et-onze centimes (EUR 11,71) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Shroeder Jens, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois mille six cent quarante-deux (3.642) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre mille cinq cent cinquante-deux Euros et cinquante centimes (EUR 4.552,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de vingt-mille six cent cinquante-cinq Euros et quatorze centimes (EUR 20.655,14) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de vingt-cinq Euros et soixante-quatre centimes (EUR 25,64), et (ii) à onze mille trois cent soixante-sept (11.367) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de quatorze mille deux cent huit Euros soixante-quinze centimes (EUR 14.208,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de soixante-quatre mille quatre cent soixante-six Euros et quarante-huit centimes (EUR 64.466,48) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de quatre-vingt Euros et trois centimes (EUR 80,03) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Barrios Antonio, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) neuf cent dix (910) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 1.137,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de cinq mille cent soixante Euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 5.160,95) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de sept Euros et vingt-neuf centimes (EUR 7,29) en tant que paiement de prime d'émission spécifique, et (ii) à deux mille huit cent trente-neuf (2.839) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de trois mille cinq cent quarante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3.548,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de seize mille cent un Euros et deux centimes (EUR 16.101,02) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de vingt-deux Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 22,74) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- CORPORATION RICORVI, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à quatre mille deux cent sept (4.207) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de cinq mille deux cent cinquante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 5.258,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de vingt-trois mille huit cent cinquante-neuf Euros et quarante-six centimes (EUR 23.859,46) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trente-un Euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 31,81) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Sidonie Dubrulle, Guillaume Arnaud et Pascal Arnaud au nom de la succession de Arnaud Michel, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à quarante-six mille quatre cent douze (46.412) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune de souscription de cinquante-huit mille quinze Euros (EUR 58.015,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de deux cent soixante-trois mille deux cent dix-neuf Euros et soixante-dix centimes (EUR 263.219,70) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois cent vingt-un Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 321,74) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Cochet Xavier, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille cent quatre-vingt-treize Euros et soixante-quinze centimes (EUR 1.193,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de cinq mille quatre cent seize Euros et seize centimes (EUR 5.416,16) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de huit Euros et onze centimes (EUR 8,11), et (ii) à deux mille neuf cent soixante-dix-neuf (2.979) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de trois mille sept cent vingt-trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3.723,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de seize mille huit cent quatre-vingt-quinze Euros et deux centimes (EUR 16.895,02) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de vingt-cinq Euros et vingt-huit centimes (EUR 25,28) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Del Rio Mark, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept cent une (701) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-trois centimes (EUR 3.975,63) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cinq Euros et soixante-huit centimes (EUR 5,68), et (ii) à deux mille cent quatre-vingt-sept (2.187) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de deux mille sept cent trente-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 2.733,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de douze mille quatre cent trois Euros et vingt-neuf centimes (EUR 12.403,29) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de dix-sept Euros et soixante-douze centimes (EUR 17,72) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Dumusois Michel, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois cent quarante-neuf (349) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 436,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros et trente-un centimes (EUR 1.979,31) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3,75), et (ii) à mille quatre-vingt-neuf (1.089) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de mille trois cent soixante-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 1.361,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de six mille cent soixante-seize Euros et douze centimes (EUR 6.176,12) et une Prime d'Emission Spécifique AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et soixante-et-onze centimes (EUR 11,71) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Gradys Serge, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept cent une (701) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-trois centimes (EUR 3.975,63) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cinq Euros et soixante-huit centimes (EUR 5,68), et (ii) à deux mille cent quatre-vingt-sept (2.187) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de deux mille sept cent trente-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 2.733,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de douze mille quatre cent trois Euros et vingt-neuf centimes (EUR 12.403,29) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielle de dix-sept Euros et soixante-douze centimes (EUR 17,72) conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Liquier Frédéric, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) deux mille neuf cent trente-six (2.936) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de trois mille six cent soixante-dix Euros et vingt-cinq centimes (EUR 3.670,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de mille six cent cinquante-un Euros et quinze centimes (EUR 16.651,15) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de vingt- Euro et vingt-sept centimes (EUR 20,27), et (ii) à neuf mille cent soixante-trois (9,163) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de onze mille quatre cent cinquante-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 11.453,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de cinquante-un mille neuf cent soixante-six Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 51.966,78) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de soixante-trois Euros et vingt-cinq centimes (EUR 63,25) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Passerini Jean Christophe, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) cinq cent vingt-six (526) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de six cent cinquante-sept Euros et cinquante centimes (EUR 657,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de deux mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros et quatorze centimes (EUR 2.983,14) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et quatre-vingt centimes (EUR 3,80), et (ii) à mille six cent quarante-trois (1.643) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de deux mille cinquante-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 2.053,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de neuf mille trois cent dix-huit Euros et six centimes (EUR 9.318,06) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 11,87) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Perruchot Denis, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept cent une (701) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-trois centimes (EUR 3.975,63) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cinq Euros et soixante-huit centimes (EUR 5,68), et (ii) à deux mille cent quatre-vingt-sept (2.187) Actions Préférentielles

d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de deux mille sept cent trente-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 2.733,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de douze mille quatre cent trois Euros et vingt-neuf centimes (EUR 12,403,29) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de dix-sept Euros et soixante-dix-deux centimes (EUR 17,72) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Sponton Xavier, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois cent quarante-neuf (349) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 436,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros et trente-un centimes (EUR 1.979,31) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3,75), et (ii) à mille quatre-vingt-neuf (1.089) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de mille trois cent soixante-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 1.361,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de six mille cent soixante-seize Euros et douze centimes (EUR 6.176,12) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et soixante-et-onze centimes (EUR 11,71) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Bonizzoni Francesco, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) vingt-neuf mille cinq cent cinquante-sept (29.557) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de trente-six mille neuf cent quarante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 36.946,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de cent soixante-sept mille six cent vingt-huit Euros et soixante-treize centimes (EUR 167.628,73) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de deux cent quatre Euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 204,86), et (ii) à quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante (92.250) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de cent quinze mille trois cent douze Euros et cinquante centimes (EUR 115.312,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de cinq cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre Euros et trois centimes (EUR 523.184,03) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de six cent trente-neuf Euros et trente-sept centimes (EUR 639,37) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Bonizzoni Giovanni, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trente-huit mille cinq cent vingt-six (38.526) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quarante-huit mille cent cinquante-sept Euros et cinquante centimes (EUR 48.157,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de deux cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Euros et vingt-six centimes (EUR 218.495,26) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de deux cent soixante-six Euros et cinquante-neuf centimes (EUR 266,59), et (ii) à cent vingt mille deux cent quarante-trois (120.243) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, pour un montant de souscription de cent cinquante mille trois cent trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 150.303,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de six cent quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-deux Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 681.942,74) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de huit cent trente-deux Euros et sept centimes (EUR 832,07) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Bonizzoni Lodovica, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à deux mille sept cent vingt-cinq (2.725) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant total de dix-huit mille huit cent soixante-dix-neuf Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 18.879,55) dont trois mille quatre cent six Euro et vingt-cinq centimes (EUR 3.406,25) en tant que paiement pour la valeur des Actions Ordinaires, quinze mille quatre cent cinquante-quatre Euros et quarante-neuf centimes (EUR 15.454,49) en tant que paiement de la prime d'émission et dix-huit Euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 18,81) en tant que paiement de prime d'émission spécifique, qui ont été entièrement payé par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

- Bonizzoni Maddalena, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à deux mille sept cent vingt-cinq (2.725) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de trois mille quatre cent six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 3.406,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de quinze mille quatre cent cinquante-quatre Euros et quarante-neuf centimes (EUR 15.454,49) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de dix-huit Euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 18,81) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Bonizzoni Maria, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à deux mille sept cent vingt-cinq (2.725) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de trois mille quatre cent six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 3.406,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de quinze mille quatre cent cinquante-quatre Euros et quarante-neuf centimes (EUR 15.454,49) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur

les Actions Ordinaires de dix-huit Euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 18,81) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Bonizzoni Marta, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à trois mille sept cent quatre-vingt-treize (3.793) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre mille sept cent quarante-un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 4.741,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de vingt-un mille cinq cent onze Euros et cinquante-un centimes (EUR 21.511,51) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de vingt-sept Euros et cinquante-sept centimes (EUR 27,57) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Bonizzoni Monica, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à deux mille sept cent vingt-cinq (2.725) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de trois mille quatre cent six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 3.406,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de quinze mille quatre cent cinquante-quatre Euros et quarante-neuf centimes (EUR 15.454,49) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de dix-huit Euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 18,81) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Clerici Sandro, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) dix mille six cent quarante (10.640) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de treize mille trois cent Euros (EUR 13.300,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de soixante mille trois cent quarante-trois Euros et trente-neuf centimes (EUR 60.343,39) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de soixante-quatorze Euros et soixante-deux centimes (EUR 74,62) et (ii) à trente-trois mille deux cent dix (33.210) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quarante-un mille cinq cent douze Euros cinquante centimes (EUR 41.512,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de cent quatre-vingt-huit mille trois cent quarante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 188.346,25) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de deux cent trente-deux Euros et quatre-vingt-dix (EUR 232,90) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Colicchia Stefano, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept cent une (701) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-trois centimes (EUR 3.975,63) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cinq Euros et soixante-huit centimes (EUR 5,68) et (ii) à deux mille cent quatre-vingt-sept (2.187) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de deux mille sept cent trente-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 2.733,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de douze mille quatre cent trois Euros et vingt-neuf centimes (EUR 12.403,29) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de dix-sept Euros et soixante-douze centimes (EUR 17,72) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Grassman Tonio, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) deux mille quatre cent cinquante-deux (2.452) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de trois mille soixante-cinq Euros (EUR 3.065,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de treize mille neuf cent six Euros et vingt-centimes (EUR 13.906,20) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de dix-sept Euros et quarante-trois centimes (EUR 17,43) et (ii) à sept mille six cent cinquante-deux (7.652) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de neuf mille cinq cent soixante-cinq Euros (EUR 9.565,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept Euros et trente-quatre centimes (EUR 43.397,34) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de cinquante-quatre Euros et trente-neuf centimes (EUR 54,39) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Ostelli Gianni, résidant au 34 Via G. Pascoli, 20090 Vimodrone, Italie, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois mille huit cent cinquante-quatre (3.854) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre mille huit cent dix-sept Euros et cinquante centimes (EUR 4.817,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de vingt-un mille huit cent cinquante-sept Euros et quarante-sept centimes (EUR 21.857,47) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de vingt-sept Euros et onze centimes (EUR 27,11) et (ii) à douze mille vingt-sept (12.027) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quinze mille trente-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 15.033,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de soixante-huit mille deux cent neuf Euros et cinquante-neuf centimes (EUR 68.209,59) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de quatre-vingt-quatre Euros et cinquante-neuf centimes (EUR 84,59) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Pensotti Massimo, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept mille quatre (7.004) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de huit mille sept cent cinquante-cinq Euros (EUR 8.755,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de trente-neuf mille sept cent vingt-deux Euros et vingt-neuf centimes (EUR 39.722,29) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de quarante-huit Euros et soixante-huit centimes (EUR 48,68) et (ii) à vingt-un mille huit cent cinquante-neuf (21.859) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de vingt-sept mille trois cent vingt-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 27.323,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de cent vingt-trois mille neuf cent soixante-dix Euros et cinquante-un centimes (EUR 123.970,51) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de cent cinquante-un Euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 151,93) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Pignataro Lino, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois cent quarante-neuf (349) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 436,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros et trente-un centimes (EUR 1.979,31) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3,75) et (ii) à mille quatre-vingt-neuf (1.089) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille trois cent soixante-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 1.361,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de six mille cent soixante-seize Euros et douze centimes (EUR 6.176,12) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et soixante-onze centimes (EUR 11,71) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Sala Flavio, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) mille cinq cent soixante-seize (1.576) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille neuf cent soixante-dix Euro (EUR 1.970,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de huit mille neuf cent trente-huit Euros et huit centimes (EUR 8.938,08) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de onze Euros et cinquante-cinq centimes (EUR 11,55) et (ii) à quatre mille neuf cent vingt (4.920) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de six mille cent cinquante Euros (EUR 6.150,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de vingt-sept mille neuf cent trois Euros et quinze centimes (EUR 27.903,15) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de trente-six Euros et six centimes (EUR 36,06) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A..

- Verga Carlo, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) vingt-huit mille dix-huit (28.018) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de trente-cinq mille vingt-deux Euros et cinquante centimes (EUR 35.022,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de cent cinquante-huit mille neuf cent Euros et quarante-neuf centimes (EUR 158.900,49) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cent quatre-vingt-quatorze Euros et cinquante-sept centimes (EUR 194,57) et (ii) à quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-cinq (87.445) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de cent neuf mille trois cent six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 109.306,25) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de quatre cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent trente-trois Euros et neuf centimes (EUR 495.933,09) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de six cent sept Euros et vingt-cinq centimes (EUR 607,25) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Wenzel Hans Udo, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois (167.783) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de deux cent neuf mille sept cent vingt-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 209.728,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de neuf cent cinquante-un mille cinq cent cinquante-neuf Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 951.559,74) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de mille cent cinquante-huit Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 1.158,78) et (ii) à cinq cent vingt-trois mille six cent soixante-neuf (523.669) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de six cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 654.586,25) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de deux millions neuf cent soixante-neuf mille neuf cent vingt-un Euros et cinquante centimes (EUR 2.969.921,50) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de trois mille six cent seize Euros et soixante-huit centimes (EUR 3.616,68) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Patryas Marek, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) mille six cent six (1.106) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille trois cent quatre-vingt-deux Euros et cinquante centimes (EUR 1.382,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de six mille deux cent soixante-douze Euros

et cinquante-quatre centimes (EUR 6.272,54) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de sept Euros et quatre-vingt-dix-centimes (EUR 7,97) et (ii) à trois mille quatre cent cinquante (3.450) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre mille trois cent douze Euros et cinquante centimes (EUR 4.312,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de dix-neuf mille cinq cent soixante-six Euros et vingt-trois centimes (EUR 19.566,23) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de vingt-quatre Euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 24,86) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Sieminski Marek, dûment représentée Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1.298) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille six cent vingt-deux Euros et cinquante centimes (EUR 1.622,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de sept mille trois cent soixante-un Euros et quarante-quatre centimes (EUR 7.361,44) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de dix Euros et quarante-sept centimes (EUR 10,47) et (ii) à quatre mille cinquante-trois (4.053) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de cinq mille soixante-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 5.066,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et sept centimes (EUR 22.986,07) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de trente-deux Euros et soixante-dix centimes (EUR 32,70) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Glombova Gabriela, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept cent quatre-vingt (780) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 975,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de quatre mille quatre cent vingt-trois Euros et soixante-sept centimes (EUR 4.423,67) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de six Euros et vingt-deux centimes (EUR 6,22) et (ii) à deux mille quatre cent trente-cinq (2.435) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de trois mille quarante-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 3.043,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de treize mille huit cent neuf Euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 13.809,79) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de dix-neuf Euros et quarante-trois centimes (EUR 19,43) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A..

- Carter Ruth L., dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) cinq cent vingt-six (526) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de six cent cinquante-sept Euros et cinquante centimes (EUR 657,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de deux mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros et quatorze centimes (EUR 2.983,14) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et quatre-vingt centimes (EUR 3,80) et (ii) à mille six cent quarante-trois (1.643) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de deux mille cinquante-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 2.053,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de neuf mille trois cent dix-huit Euros et six centimes (EUR 9.318,06) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 11,87) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Dewison Susan, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois cent quatre-vingt-six (386) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent quatre-vingt-deux Euros et cinquante centimes (EUR 482,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de deux mille cent quatre-vingt-neuf Euros et quinze centimes (EUR 2.189,15) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et trente-quatre centimes (EUR 3,34) et (ii) à mille deux cent cinq (1.205) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille cinq cent six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 1.506,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de six mille huit cent trente-quatre Euros (EUR 6.834,-) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de dix Euros et quarante-deux centimes (EUR 10,42) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A..

- Fagan Paddy R.F., dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois mille cent cinquante-trois (3.153) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de trois mille neuf cent quarante-un Euros et vingt-cinq centimes (EUR 3.941,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de deux mille cent quatre-vingt-neuf Euros et quinze centimes (EUR 2.189,15) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de vingt-trois Euros et onze centimes (EUR 23,11) et (ii) à neuf mille huit cent trente-neuf (9.839) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de douze mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros soixante-quinze centimes (EUR 12.298,75) et ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de cinquante-cinq mille huit cent Euros et soixante-trois centimes

(EUR 55.800,63) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de soixante-douze Euros et onze centimes (EUR 72,11) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Fields Peter R., dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) un cent dix-sept mille un cent quarante-un (117.141) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de cent quarante-six mille quatre cent vingt-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 146.426,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de six cent soixante-quatre mille trois cent cinquante Euros et quatorze centimes (EUR 664.350,14) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de huit cent huit Euros et soixante-douze centimes (EUR 808,72) et (ii) à trois cent soixante-cinq mille six cent neuf (365.609) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent cinquante-sept mille onze Euros vingt-cinq centimes (EUR 457.011,25) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de deux millions soixante-treize mille cinq cent quatre Euros et cinquante centimes (EUR 2.073.504,50) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de deux mille cinq cent vingt-quatre Euros et onze centimes (EUR 2.524,11) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Hugues Dermott P., dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois mille trois cent vingt-sept (3.327) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre mille cent cinquante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 4.158,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de dix-huit mille huit cent soixante-huit Euros et soixante-cinq centimes (EUR 18.868,65) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de vingt-trois Euros et trente centimes (EUR 23,30) et (ii) à dix mille trois cent quatre-vingt-cinq (10.385) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de douze mille neuf cent quatre-vingt-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 12.981,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept Euros et dix-neuf centimes (EUR 58.897,19) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de soixante-douze Euros et soixante-treize centimes (EUR 72,73) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Hunter Andrew, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) quatre cent vingt-une (421) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent vingt-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 526,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de deux mille trois cent quatre-vingt-sept Euros et soixante-cinq centimes (EUR 2.387,65) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et sept centimes (EUR 3,07) et (ii) à mille trois cent douze (1.312) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille six cent quarante Euros (EUR 1.640,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de sept mille quatre cent quarante Euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 7.440,84) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de neuf Euros et cinquante-huit centimes (EUR 9,58) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- McCabe David, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) cinquante-un mille quatre-vingt-six (51.086) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de soixante-trois mille huit cent cinquante-sept Euros et cinquante centimes (EUR 63.857,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de deux cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-sept Euros et soixante-neuf centimes (EUR 289.727,69) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois cent cinquante-trois Euros et quarante-six centimes (EUR 353,46) et (ii) à cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-sept (159.447) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent huit Euros et soixante-quinze (EUR 199.308,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de neuf cent quatre mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et dix-neuf centimes (EUR 904.283,19) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de mille cent trois Euros et dix-neuf centimes (EUR 1.103,19) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Przeworski Maria, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) sept cent une (701) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de huit cent soixante-seize Euros et vingt-cinq centimes (EUR 876,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de trois mille neuf cent soixante-quinze Euros et soixante-trois centimes (EUR 3.975,63) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de cinq Euros et soixante-huit centimes (EUR 5,68) et (ii) à deux mille cent quatre-vingt-sept (2.187) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de deux mille sept cent trente-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 2.733,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de douze mille quatre cent trois Euros et vingt-neuf centimes (EUR 12.403,29) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de dix-sept Euros et soixante-douze centimes (EUR 17,72) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Reay Pam, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois cent quarante-neuf (349) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 436,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros et trente-un centimes (EUR 1.979,31) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3,75) et (ii) à mille quatre-vingt-neuf (1.089) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille trois cent soixante-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 1.361,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de six mille cent soixante-seize Euros et douze centimes (EUR 6.176,12) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et soixante-onze centimes (EUR 11,71) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Reeve Alan, dûment représentée par Flora Gibert prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois mille cinq cent deux (3.502) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre mille trois cent soixante-dix-sept Euros et cinquante centimes (EUR 4.377,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de dix-neuf mille huit cent soixante-un Euros et quatorze centimes (EUR 19.861,14) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de vingt-cinq Euros et dix-huit centimes (EUR 25,18) et (ii) à dix mille neuf cent vingt-neuf (10.929) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de treize mille six cent soixante-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 13.661,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de soixante-un mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros et quarante-deux centimes (EUR 61.982,42) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de soixante-dix-huit Euros et cinquante-huit centimes (EUR 78,58) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Spruce Jane, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) mille quatre cent soixante-dix (1.470) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille huit cent trente-sept Euros et cinquante centimes (EUR 1.837,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de huit mille trois cent trente-six Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 8.336,92) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de dix Euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 10,82) et (ii) à quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de cinq mille sept cent trente-sept Euros cinquante centimes (EUR 5.737,50) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de vingt-six mille trente-un Euros et soixante centimes (EUR 26.031,60) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de trente-trois Euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 33,78) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Traynor Joan T., dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-quinze (43.895) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de cinquante-quatre mille huit cent soixante-huit Euros et soixante-quinze centimes (EUR 54.868,75) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de deux cent quarante-huit mille neuf cent quarante-quatre Euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 248.944,86) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois cent trois Euros et soixante-cinq centimes (EUR 303,65) et (ii) à cent trente-sept mille une (137.001) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de cent soixante-onze mille deux cent cinquante-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 171.251,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de sept cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-trois Euros et cinquante-huit centimes (EUR 776.983,58) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de neuf cent quarante-sept Euros et soixante-quatorze centimes (EUR 947,74) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Turner Philip, résidant au 43 Oxford Road, Wokingham, RG41 2YE, Berkshire, Royaume Uni, dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) trois cent quarante-neuf (349) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de quatre cent trente-six Euros et vingt-cinq centimes (EUR 436,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de mille neuf cent soixante-dix-neuf Euros et trente-un centimes (EUR 1.979,31) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de trois Euros et soixante-quinze centimes (EUR 3,75) et (ii) à mille quatre-vingt-neuf (1.089) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille trois cent soixante-un Euros vingt-cinq centimes (EUR 1.361,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de six mille cent soixante-seize Euros et douze centimes (EUR 6.176,12) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de onze Euros et soixante-onze centimes (EUR 11,71) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

- Yould David R., dûment représentée par Flora Gibert prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à (i) mille deux cent quatre-vingt-seize (1.296) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de mille six cent vingt Euros (EUR 1.620,-) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Ordinaires de sept mille trois cent cinquante Euros et dix centimes (EUR 7.350,10) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Ordinaires de huit Euros et quatre-vingt-

quinze centimes (EUR 8,95) et (ii) à quatre mille quarante-cinq (4.045) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune pour un montant de souscription de cinq mille cinquante-six Euros vingt-cinq centimes (EUR 5.056,25) ensemble avec une prime d'émission sur les Actions Préférentielles de vingt-deux mille neuf cent quarante Euros et soixante-dix centimes (EUR 22.940,70) et une Prime d'Emission Spécifique de AZELIS sur les Actions Préférentielles de vingt-sept Euros et quatre-vingt-douze centimes (EUR 27,92) en conséquence de la fusion entre la Société et AZELIS S.A.

La Société déclare en outre que cet apport en nature de tous actifs et passifs suite à fusion de deux sociétés luxembourgeoises tombe sous l'exemption du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la Loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui se lira comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à cinq millions quatre cent quarante et un mille quatre cent vingt-trois Euros soixante-quinze centimes (EUR 5.441.423,75), divisé en un million neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent treize (1.983.513) actions ordinaires (les«Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et en deux millions trois cent soixante-neuf mille six cent vingt-six (2.369.626) actions préférentielles (les«Actions Préférentielles») d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (100%).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que la fusion prendra effet, d'un point de vue comptable et fiscal, à partir du 1^{er} janvier 2007 sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets la fusion vis-à-vis de tierces personnes.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite à la fusion avec AZELIS S.A, de prendre toutes les mesures nécessaires en relation avec l'approbation et l'enregistrement des comptes consolidés 2006 de AZELIS S.A

Constataion

Le notaire soussigné constate, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutées par la Société et AZELIS S.A. et le plan de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société en raison de cette fusion sont évalués à approximativement à dix mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29886. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007140122/211/1509.

(070163157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Aedes Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 133.708.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

The limited joint stock company under Italian law AEDES S.p.A., having its registered office in I-20100 Milan, Bastioni di Porta Nuova 21 (Italy),

here represented by Mr Jacopo Rossi, private employee, professionally residing in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a limited joint stock company (*société anonyme*) which he declares to constitute as sole shareholder and of which he has set the Articles of Association to be as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a limited joint stock company (*société anonyme*) which will be governed by the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Association.

The Company will exist under the name of AEDES TRADING S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Under any other circumstances the transfer of the registered office into another country, as well as the adoption of a different nationality of the Company, are subject to the unanimous consent of all the shareholders and of all the bondholders, gathered in a general extraordinary and plenary meeting.

The Company may decide upon its transformation from a limited joint stock company into a European company (S.E.) governed by Luxembourg Law.

The Company may, by a decision of its board of directors, create and register affiliates, secondary offices, branches, agencies, representation offices, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object. The purposes for which the Company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises and companies in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the valuation and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise and company, acquire by way of contribution, subscription, underwriting, firm taking, or by option to purchase, and any other way whatsoever, any type of securities and patents, value and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, as well as have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever. The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915, as amended.

Purpose of the Company is also the acquisition, sale, management and the development of any real estate properties in the Grand Duchy of Luxembourg, as well as abroad.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these articles of incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued capital of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share fully paid-in.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple share certificates.

The Company may proceed towards the acquisition and redemption of its own shares by complying to the conditions and limitations as set forth by the laws on commercial companies as applicable to joint stock companies.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible, and at any time revocable.

In cases the Company has only one single shareholder and if such circumstance has been validly acknowledged, the functions of the Board of Directors may be entrusted to one single person, who does not need to be the single shareholder himself.

Whenever a legal person is appointed as member of the Board of Directors or as a single director, such person is obliged to designate a permanent representative entrusted with the execution of such mission, in the name and on behalf of such legal person.

Such representative is submitted to the same conditions and undergoes the same civil responsibility as he was exercising that mission in his own name and for his account, without prejudice to the several responsibility of the legal person which he represents. Such legal person may only revoke the representative by contemporaneously designating his successor.

The designation as a permanent representative as well as the termination of his functions are set under the same publication rules as if he was exercising such mission in his name and for his account.

The members of the Board of Directors, as well as any person admitted to assist to the meetings of such Board, are not allowed to divulgate any information on the Company of which they may become informed, even after the termination of their functions, and if such divulgation may become harmful to the interests of the Company, under the exclusion of such cases where the divulgation is required or admitted by a legal or regulatory provision applicable to joint stock companies or for the safeguarding of public interests.

The Board of Directors shall be elected by the shareholders of the Company at a general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. Any member of the Board of Directors may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy of a directorship because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy by way of cooptation. In such event the next general meeting of shareholders shall ultimately resolve upon their election.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors elects among its members a chairman (the «Chairman»), and if so deemed appropriate a vice-chairman («Vice-Chairman»). The first Chairman is appointed by the extraordinary meeting of shareholders, which may also appoint a Vice-Chairman.

The Board of Directors shall meet if and when convened by the Chairman; the frequency of the meetings being determined by the interest of the Company. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two directors so require.

The Board of Directors can validly deliberate and take decisions only if a majority of its members are present or represented.

The meetings of the Board of Directors could be held both with the presence of the directors or, in any case, by conference call (by telephone or any other means of communication between the participants, including visioconference). Any conference call or visio-conference will be organised from the registered office. The minutes of any board deliberation held by conference call or by visio-conference are drawn up at the registered office of the Company by the secretary of the Board of Directors. Such minutes are transmitted to the members of the Board of Directors within a fifteen days delay. The members of the Board are bound to notify the secretary on their approval or objections to such minutes.

If during a conference call or a visio-conference a substantial divergence between members of the Board of Directors becomes evident, every member of the Board has the right to request for a postponement of that topic until a the next forthcoming meeting of the Board of Directors which will be held within a thirty days delay in Luxembourg, any members to be physically present or represented. The second paragraph of this Article shall apply in such case.

Notwithstanding any more constraining rules in the internal regulation of the Company, are deemed present for the test of the quorum and majority, any such members of the Board of Directors who take part in a conference call and a conference call or such means of telecommunication allowing for their identification. Such means must satisfy technical standards which guarantee an effective taking part in the meetings of the Board of Directors which are retransmitted on a continuous basis.

Any meeting held by such means of distant communication is deemed held at the registered office in Luxembourg.

The Company may, at its own discretion, establish an internal regulation compulsory for any members of the Board of Directors, to govern any other complementary measures for the implementation of meetings of the Board of Directors by means of distant communication.

The Board of Directors may take decisions by means of written resolutions unanimously approved. The written resolutions, approved and signed by all Directors will have the same effect as the resolutions taken on the occasion of

the meetings of the Board of Directors. In such case, the resolutions will be taken if they are delivered in the form of a written document to all board members (one or more copies) and transmitted by mail, courier or fax.

Every Director may take part to any meeting of the Board by giving proxy, in writing or by fax, to another Member of the Board. A Board Member may not represent more than one other Member of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such a meeting. In case of a tie the Chairman shall not have the casting vote.

Art. 9. Minutes of the Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto. Certified excerpts of such minutes may be delivered under the joint signature of the Chairman and one other director, and in case of absence or unavailability of the Chairman, by the Vice-Chairman and one other director.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may decide to set up one or more committees the members of which do not need to be directors. In that case the Board of Directors shall appoint the members of such committee(s) and determine their powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company to one or more directors, who shall have the title of managing director.

Subject to article 12, the Board of Directors may also delegate special powers or proxies, or entrust certain functions to persons or agents designated by the Board of Directors, who need not be directors or shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of two directors or the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory powers have been granted by the unanimous vote of the Board of Directors.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, and determine their term of office which shall not exceed six years. The statutory auditor(s) shall hold office until his(their) successor(s) is (are) elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of Article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The statutory annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second Friday of the month of June of each year, at 4.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing by indicating the items to be put on the agenda of that meeting.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

The convening notices to any shareholders meeting need to contain the agenda.

One or more shareholders holding together at least ten percent of the shares in the subscribed capital may ask for setting of one or more new additional items on the agenda of any shareholders meeting. Any request to such respect has to be notified to the registered office within five days prior to such shareholders meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be validly taken only if a quorum of at least 51% (fifty one percent) of the shares is represented. Such quorum rule evenly applies to any general meeting adjourned or prorogued, as well as to any general meeting gathering on second call.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings, or to serve otherwise, will be validly signed by the Chairman of the Board of Directors, or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents, together with a report on the operations of the Company, at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the Board of Directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2008.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2009.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the one thousand (1,000) shares have been subscribed by the sole shareholder AEDS S.p.A., prenamed, duly represented, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand seven hundred Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - Mr Eugenio Battista Agrati, company leader, born in Milan (Italy), on the 5th of November 1947, professionally residing L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame;
 - Mr Régis Donati, chartered accountant, born in Briey (France), on the 19th of December 1965, professionally residing in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

- Mr Jacopo Rossi, private employee, born in San Dona' di Piave (Italy), on the 20th of April 1972, professionally residing in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

3.- The following has been appointed as statutory auditor:

- Mr Louis Vegas-Pieroni, chartered accountant, born in Fameck (France), on the 26th of September 1967, professionally residing in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

4.- The Company's registered office shall be in L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

5.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2010.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit italien AEDES S.p.A., ayant son siège social à I-20100 Milan, Bastioni di Porta Nuova 21 (Italie),

ici représentée par Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer en qualité d'actionnaire unique et dont elle a constitué les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société Anonyme adopte la dénomination AEDES TRADING S.A..

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Dans autres circonstances le transfert du siège social vers un autre pays, ainsi que l'adoption d'une autre nationalité pour la Société, nécessite une résolution unanime de tous les actionnaires et de tous les obligataires réunis en une assemblée générale extraordinaire plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision de son conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et toute société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise et société, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, de même que faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social émis de cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Actions. Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société pourra émettre des certificats d'actions multiples.

La Société peut procéder au rachat et au remboursement de ses propres actions sous les conditions et limites telles que prévues par les lois sur les sociétés commerciales telles qu'applicables aux sociétés anonymes.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, et ils sont rééligibles et toujours révocables.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique elle-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propres.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Le Conseil d'Administration sera nommé par les actionnaires lors d'une assemblée générale. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société. Chaque membre du Conseil d'Administration peut être limogé et/ou remplacé pour n'importe quelle raison ou sans raison par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, par décès, retrait ou autrement, les administrateurs restants, membres du Conseil d'Administration, ont le droit d'y pourvoir provisoirement par vote majoritaire, et à titre de cooptation. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, délibère sur l'élection définitive.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le «Président»), et si cela est tenu pour utile, un vice-président (le «Vice-Président»). Le premier Président est nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui peut également désigner un Vice-Président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir en la présence des Administrateurs ou, en toute circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de tout autre moyen de communication entre les participants, incluant

la visio-conférence). La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par conférence téléphonique ou visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration. Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les trente jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le deuxième alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société à Luxembourg.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les membres du conseil d'administration, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le Conseil d'Administration pourra également, en toutes circonstances, prendre les décisions par voie de résolutions écrites adoptées à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront la même valeur que les résolutions adoptées lors de réunions du Conseil d'Administration. Dans ce cas, les résolutions ou décisions seront valablement prises si elles sont consignées dans un écrit transmis à tous les membres concernés (une seule copie ou plusieurs) et transmises par courrier, coursier ou télécopie.

Tout Administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil en donnant procuration, par écrit ou par télécopie, à un autre Membre du Conseil. Un Membre du Conseil ne pourra pas représenter plus d'un autre Membre du Conseil.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les extraits conformes des procès-verbaux peuvent être délivrés sous la signature conjointe du Président et d'un autre administrateur, et en cas d'absence ou d'empêchement du Président, par le Vice-président et un autre administrateur.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse le Conseil d'Administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions de l'article 12, le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spéciaux ou procurations à un ou plusieurs personnes ou agents désignés par le Conseil d'Administration, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision unanime du Conseil d'Administration.

Art. 13. Commissaire aux Comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, en déterminant le terme de leur mandat, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Les commissaires resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'Article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle statutaire se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent par écrit, et qui devront dans un tel cas indiquer les points qu'ils souhaitent voir portés à l'ordre du jour.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi. Les convocations à toutes les assemblées générales doivent comporter leur ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires et plus contraignantes de la loi, les résolutions sont valablement prises lors qu'un quorum d'au moins 51% (cinquante et un pourcent) des actions est représenté. Ce règlement de quorum vaut pareillement pour toute assemblée prorogée, reportée et pour toute assemblée se réunissant sur seconde convocation.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale à produire en justice, ou à servir à d'autres fins, sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant son commentaire sur ces documents.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restant. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification de ces statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'associé unique AEDES S.p.A., préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille sept cents euros.

Décisions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Eugenio Battista Agrati, dirigeant d'entreprise, né à Milan, (Italie), le 5 novembre 1947, demeurant professionnellement à L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.
 - Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire:
 - Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert comptable, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.
- 5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Rossi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2007. Relation GRE/2007/5219. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007140166/231/493.

(070162996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Lion Residential Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 125.266.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of October.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of LION RESIDENTIAL HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 125.266, and incorporated, pursuant to a deed of the un-

dersigned notary, dated 22 February 2007, published on 18 May 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C 914, amended by a deed of the undersigned notary on 14 June 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, by a deed of the undersigned notary on 11 July 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and by a deed of the undersigned notary on 13 July 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is opened at 6.00 p.m. and is chaired by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg who appoints as Secretary Mr Henri Da Cruz, employee, residing professionally in Luxembourg-Eich.

The Meeting appoints as Scrutineer Mrs Regina Wagner, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 166,059 (one hundred sixty-six thousand fifty-nine) class A shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and all the 87,679 (eighty-seven thousand six hundred seventy-nine) class C shares, together representing 85,89 % of the share capital of the Company of EUR 295,389.- (two hundred ninety-five thousand three hundred eighty-nine Euro) are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of 9,828 (nine thousand eight hundred twenty-eight) C shares numbered 1-9,828 into 9,828 (nine thousand eight hundred twenty-eight) A shares;
2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 295,389.- (two hundred ninety-five thousand three hundred eighty-nine Euro) up to EUR 312,626.- (three hundred twelve thousand six hundred twenty-six Euro) by the issue of 17,237 (seventeen thousand two hundred thirty-seven) Class A Shares, each with a par value of EUR 1.- (one Euro) and to subsequently amend the articles of association of the Company;
3. Subscriptions and payment of the share capital increase specified sub 2. above; and
4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

III. these facts exposed and recognised accurate by the Meeting, and after deliberation, the Meeting passes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert 9,828 (nine thousand eight hundred twenty-eight) of the C shares belonging to VITUS TopCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 102.023, numbered 1-9,828 into 9,828 (nine thousand eight hundred twenty-eight) A shares.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 295,389.- (two hundred ninety-five thousand three hundred eighty-nine Euro) up to EUR 312,626.- (three hundred twelve thousand six hundred twenty-six Euro) by the issue of 17,237 (seventeen thousand two hundred thirty-seven) Class A Shares, each with a par value of EUR 1.- (one Euro) and to subsequently amend the articles of association of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription of the 17,237 (seventeen thousand two hundred thirty-seven) A Shares by EIRLES THREE LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 5 Harbourmaster Place, Dublin 1, Ireland, with the registration number 334107 and the payment of EUR 17,237.- (seventeen thousand two hundred thirty-seven Euro). The amount of EUR 17,237.- (seventeen thousand two hundred thirty-seven Euro) has been contributed by a contribution in cash, evidence of which has been provided to the notary.

The contribution of EUR 17,237.- (seventeen thousand two hundred thirty-seven Euro) shall be entirely allocated to the share capital.

Fourth resolution

Following the conversion of the C shares into A shares, the capital increase and the subscription and payment under the first, second and third resolutions above, the Meeting unanimously resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at 312,626 (three hundred twelve thousand six hundred twenty-six Euro) by the issue of 234,775 (two hundred thirty-four thousand seven hundred seventy-five) A Shares, each with a par value of EUR 1.- (one euro) and 77,851 (seventy-seven thousand eight hundred fifty-one) Class C shares, each with a par value of EUR 1.- (one euro).»

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,600.-. Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, Notaire, résidant à Luxembourg-Eich.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de LION RESIDENTIAL HOLDINGS S. à r. l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.266, constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 22 février 2007, publié le 18 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 914. Ces statuts ont été modifiés par un acte reçu par-devant le soussigné notaire, en date du 14 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par un acte reçu par-devant le soussigné notaire, en date du 11 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et par un acte reçu par-devant le soussigné notaire en date du 13 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est ouverte à 18.00 heures et présidée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Henri Da Cruz, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'Assemblée a élu comme scrutatrice Regina Wagner, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président, le secrétaire et la scrutatrice constituent le bureau.

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrées en même temps avec lui.

Le président déclare et requiert du notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, les associés représentant 85,89 % du capital social de 295.389,- EUR (deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-neuf euros) représenté par 166.059 (cent soixante-six mille cinquante-neuf) parts sociales de catégorie A, avec une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, et 87.679 (quatre-vingt-sept mille six cent soixante-dix-neuf) parts sociales de catégorie C, avec une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, sont présents ou valablement représentés à l'Assemblée. Ainsi l'Assemblée peut valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda sans qu'il y eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de 9.828 (neuf mille huit cent vingt-huit) parts sociales de catégorie C, numérotées de 1 à 9.828 en 9.828 (neuf mille huit cent vingt-huit) parts sociales de catégorie A;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de 295.389,- EUR (deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-neuf euros) à 312.626,- EUR (trois cent douze mille six cent vingt-six euros) au moyen de l'émission de 17.237 (dix-sept mille deux cent trente-sept) parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), et de modifier en conséquence les statuts de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social spécifiée au sous-paragraphe 2 ci-dessus;

4. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société;

III. Ces faits étant exposés et l'Assemblée ayant reconnu l'exactitude, et après délibération, l'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir 9.828 (neuf mille huit cent vingt-huit) des parts sociales de catégorie C, appartenant à VITUS TopCo S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, inscrite du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.023, numérotées de 1 à 9.828 en 9.828 (neuf mille huit cent vingt-huit) parts sociales de catégorie A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de 295.389,- EUR (deux cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-neuf euros) à 312.626,- EUR (trois cent douze mille six cent vingt-six

euros) au moyen de l'émission de 17.237 (dix-sept mille deux cent trente-sept) parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un euro), et de modifier en conséquence les articles des statuts de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription de 17.237 (dix-sept mille deux cent trente-sept) parts sociales de catégorie A, par EIRLES THREE LIMITED, une société de droit irlandais, ayant son siège social à 5 Harbourmaster Place, Dublin 1, Irlande, enregistrée sous le numéro 334107, et le paiement de 17.237,- EUR (dix-sept mille deux cent trente-sept euros). Le montant de 17.237,- EUR (dix-sept mille deux cent trente-sept euros) a été contribué par un apport en espèces, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné. L'apport de 17.237,- EUR (dix-sept mille deux cent trente-sept euros) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la conversion des parts sociales de catégorie C en parts sociales de catégorie A, à l'augmentation de capital, à la souscription et au paiement correspondant aux première, deuxième et troisième résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de mettre à jours l'article 5 des statuts de la Société, de la manière suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 312.626,- EUR (trois cent douze mille six cent vingt-six euros) au moyen de l'émission de 234.775 (deux cent trente-quatre mille sept cent soixante-quinze) parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) et de 77.851 (soixante-dix-sept mille huit cent cinquante et une) parts sociales de catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de 1,- EUR (un euro).»

Evaluation des coûts

Le montant des dépenses par rapport à l'acte actuel est estimé à environ 1.600,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée s'est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par ceci que, sur demande des personnes apparaissantes ci-dessus, ce contrat notarial est formulé en anglais, suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes personnes apparaissantes, et dans le cas de non-conformité entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Considérant que ce contrat notarial a été élaboré à Luxembourg, à la date indiquée ci-dessus.

Signé: M. Mayer, H. Da Cruz, R. Wagner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33345. — Reçu 172,37 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007140191/206/155.

(070163671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Deciso s.c., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9216 Diekirch, 59, rue de la Croix.

R.C.S. Luxembourg E 1.321.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2007

Se sont réunis les associés de la société civile familiale DECISO s.c. avec siège social à L-8151 Bridel, 33, rue de Schoenfels qui ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société vers L-9216 Diekirch, 59, rue de la Croix. Ainsi l'article 4 premier alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est fixé à L-9216 Diekirch, 59, rue de la Croix.

Deuxième résolution

En vue de simplifier l'administration et la gestion de la société l'article 9 des statuts sera modifié comme suit:

« **Art. 9.** La société est gérée et administrée par les associés. Elle est valablement engagée par la signature individuelle de l'associé-chargé de la gestion journalière, pour toutes opérations excédant un import de dix mille euros (€ 10.000,-) y compris pour donner et lever hypothèque, il faut les signatures conjointes de deux associés. La société est toutefois valablement représentée vis-à-vis des administrations par la signature d'un seul associé.»

Troisième résolution

En application de la résolution qui précède, Monsieur Pierre Decker, professeur d'éducation physique, demeurant à L-9216 Diekirch, 59, rue de la Croix, est chargé pour une période indéterminée de la gestion journalière avec pouvoir d'engager par sa signature individuelle.

Signé: M. Decker, P. Decker, P. Decker, M. Decker.

Diekirch, le 22 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007139658/206/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Apax School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.513.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 octobre 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 novembre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007139708/219/13.

(070162799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Medit'Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007139709/231/15.

(070162787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Rosarito Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007139710/231/14.

(070162708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Supram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 114.605.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2007139712/227/12.

(070162644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

LUXIMMO Sechste Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 82.224.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 27. November 2007.

B. Moutrier
Notar

Référence de publication: 2007139713/272/12.

(070162607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Tango S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 59.560.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration de TANGO S.A. («la Société») prises à l'unanimité le 19 octobre 2007 que:

Le siège social de la Société est transféré du 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange avec effet au 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour TANGO S.A.
LG@VOCATS
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2007139735/1053/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.111.

Il résulte d'une assemblée des associés de la Société tenue en date du 9 novembre 2007 que:

- Monsieur Kevin O'Kelly-Lynch a démissionné de son mandat de «Gérant-Délégué» avec effet au au 6 septembre 2007;

- Monsieur Anton Stadtbäumer résidant 17, rue de Gibraltar à L-1624 Luxembourg, a été nommé comme nouveau gérant de la Société avec effet au 9 novembre 2007; et

- conformément à l'article 8.12 des statuts coordonnés de la Société Monsieur Anton Stadtbäumer résidant 17, rue de Gibraltar à L-1624 Luxembourg, a reçu le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature et sera dénommé «Gérant-Délégué» avec effet au 9 novembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère

COVIDIEN GROUP S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007139796/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Rothschild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.618.

—
Adressänderung

Infolge der mit Wirkung zum 1. November 2007 erfolgten Umbenennung der Straßen in der Gemeinde Weiswampach lautet die Adresse des Sitzes der Gesellschaft nun 1, Duarefstrooss, L-9990 Weiswampach.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007139738/607/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04372. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Fingames S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.923.

—
*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social de la société en date du 22 novembre 2007*

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et ce depuis le 24 avril 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007139737/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

United Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 41.624.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement à Luxembourg le 23 novembre 2007, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme
Signature
L'Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007139739/7790/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06541. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2007

Par résolutions prises en date du 19 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Oliver May, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne) et demeurant à Feldkirchener Weg 9, 85609 Aschheim (Allemagne) au poste de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY PF S. à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007139788/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 118.694.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2007

Par résolutions prises en date du 19 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Oliver May, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne) et demeurant à Feldkirchener Weg 9, 85609 Aschheim (Allemagne) au poste de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
EuroPRISA VINCENNES ACQUISITION S. à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007139789/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

DLL Investment Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.056.

—
Il résulte d'un courrier adressé à la société DLL INVESTMENT PROPERTIES S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au 5 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139736/587/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

EuroPRISA Opéra Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 112.145.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2007

Par résolutions prises en date du 19 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Oliver May, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne) et demeurant à Feldkirchener Weg 9, 85609 Aschheim (Allemagne) au poste de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

EuroPRISA OPERA ACQUISITION S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007139790/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Managest Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.091.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration de MANAGEST MEDIA S.A. («la Société») prises en résolution circulaire signée en dernier lieu le 24 octobre 2007 que:

Le siège social de la Société est transféré du 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange au 177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange avec effet au 1^{er} novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MANAGEST MEDIA S.A.

LG@VOCATS

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007139734/1053/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.413.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2007

Par résolutions prises en date du 19 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Oliver May, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne) et demeurant à Feldkirchener Weg 9, 85609 Aschheim (Allemagne) au poste de gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY F S. à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007139791/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06586. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

GEOP Fund Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.679.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 18 octobre 2007 à Luxembourg

L'associé unique de la Société a décidé :

1. de nommer Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 17 octobre 2007 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance se constitue à présent comme suit:

- Monsieur Jean-Christophe Ehlinger;
- Monsieur Karl McCathern;
- Monsieur Jonathan P Griffin;
- Monsieur Richard Crombie;
- Monsieur Steven Greenspan; et
- Monsieur Mark Doherty.

2. de nommer délégués à la gestion journalière de la Société avec effet au 17 octobre 2007 et pour une durée illimitée, Messieurs:

- Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,
- Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville en France et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,
- Jonathan P Griffin, né le 7 mai 1962 à Eastleigh au Royaume-Uni et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour extrait
GEOP FUND LANGENFELD G.P. S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007139794/5499/34.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

ITT Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Marc Feider de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007139797/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Luximmo Elfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.537.

Im Jahre zweitausendsieben, den einundzwanzigsten November.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO ELFTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, mit Sitz in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.537 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg, am 21. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1196 vom 19. Dezember 2001.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, am 14. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 556 vom 16. März 2006.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Michael Veit, Betriebswirt, wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstrasse 3.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Jérôme Schmit, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Isabelle Schaefer, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval nach L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung.

2) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval nach L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut:

«(1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig (Gemeinde Mertert).»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Veit, J. Schmit, I. Schaefer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 22 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14508. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007139675/272/52.

(070162889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Victoria Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007139706/231/15.

(070162383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Apax School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 octobre 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 novembre 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007139707/219/13.

(070162813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.414.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 octobre 2007

Par résolutions prises en date du 19 octobre 2007, l'associé unique de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Oliver May, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne) et demeurant à Feldkirchener Weg 9, 85609 Aschheim (Allemagne) au poste de gérant de la Société.

Pour extrait

EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY P S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007139792/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

5 à Sec - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 10.842.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 5 novembre 2007 qu'un pouvoir de signature a été confié à Madame Liliane Lentz-Wolf, comptable, née le 5 octobre 1959 à Luxembourg et demeurant à L-8041 Strassen, 106, rue des Romains, pour tout ce qui est, dans le cadre de la gestion journalière, en relation avec les banques et administrations. Madame Lentz-Wolf disposera d'un pouvoir de signature conjoint avec un quelconque administrateur de la Société.

Pour publication

p. M^e A. Marc emp.

M^e C. Jungers

Référence de publication: 2007139802/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

GEOP Fund Langenfeld L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.680.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 18 octobre 2007 à Luxembourg

L'associé unique de la Société a décidé:

1. de nommer Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 17 octobre 2007 et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance se constitue à présent comme suit:

- Monsieur Jean-Christophe Ehlinger;
- Monsieur Karl McCathern;
- Monsieur Jonathan P Griffin;
- Monsieur Richard Crombie;
- Monsieur Steven Greenspan; et
- Monsieur Mark Doherty.

2. de nommer délégués à la gestion journalière de la Société avec effet au 17 octobre 2007 et pour une durée illimitée, Messieurs:

- Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

- Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville en France et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

- Jonathan P Griffin, né le 7 mai 1962 à Eastleigh au Royaume-Uni et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

GEOP FUND LANGENFELD L.P. S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007139795/5499/35.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.
